



NOUVELLE(S) PURGE(S) BUDGÉTAIRE(S) : IL FAUT LES ARRÊTER ! LE 19 MARS, EN GRÈVE ET MANIFESTATIONS

Actu. 19 mars : communiqué de l'UFSE CGT

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

À peine la loi de finances 2024 adoptée, à marche forcée et au mépris de la démocratie parlementaire, qui plus est par un énième 49-3 en décembre dernier, voilà que la Macronie organise déjà l'annulation de 10 milliards d'euros par décret en ce mois de février !

Une fois de plus, les parlementaires n'auront pas leur mot à dire sur la décision prise.

Il est vrai que la loi organique relative aux lois de finances – dont l'UFSE demande l'abrogation – autorise à annuler jusqu'à 1,5 % des crédits ouverts en loi de finances.

Il y a matière à s'interroger également sur le respect du principe de sincérité budgétaire. À l'évidence, la Macronie avait volontairement surestimé le taux de croissance lors de l'élaboration de la loi de finances 2024 revu aujourd'hui à la baisse de 1,4 % à 1 %.

L'UFSE rappellera aussi les mensonges et approximations budgétaires sciemment organisés par la Macronie lors de la contre-réforme des régimes de retraite!

VOUS AVEZ DIT DÉMOCRATIE ?

En annulant ces crédits, la Macronie ampute lourdement les moyens de financement de toute une série de politiques publiques : logement, environnement, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, emploi, culture, etc. Des

milliers de postes seront par ailleurs supprimés dans le versant de l'État.

Pour illustrer cette saignée, dans la seule Éducation nationale, ce sont 2620 postes d'enseignants dans le 1er degré, 1740 dans le second, 1760 dans le privé, 4600 AED et AESH, soit 11 000 postes qui vont être supprimés!

Mais ce sont bien l'ensemble des administrations de l'État et ses opérateurs qui vont être une fois de plus saccagés.

D'autres choix sont pourtant possibles et nécessaires !

Oserions-nous ici parler de l'urgence d'un réarmement fiscal, financier et budgétaire de notre société ? Et bien oui !

Tout d'abord, Il faut en finir avec le pacte de stabilité budgétaire européen. Il enferme les États dans l'austérité budgétaire en limi-

Actualité : 19 mars	pages 1 à 3
Construction du programme du CNR	page 3
Égalité pro. femme/homme	page 4
CAP catégorie C	page 4
CSA de la DIR Sud-Ouest	page 4
Agenda instances	page 4
Officiers de Port en grève	page 5
Action sociale ministérielle	pages 6 et 7
Pôle fédéral action sociale	page 7
DREAL Hauts-de-France	page 8 et 9
Austérité budgétaire : décryptage	pages 10 à 15

Agenda

27/03	rencontre CGT ADEME
04/04	Congrès IGN
10 et 11/04	CEF
17/04	Secrétariat fédéral
25/04	Grève et manifestations
15/05	Secrétariat fédéral

Formations

15 au 19/04	CSA - FSSSCT
27 au 31/05	Action sociale
17 au 21/06	CSA - FSSSCT
24 et 25/06	Forlotion OFICT. voir page 9
9 au 13/09	CSA - FSSSCT

Contacts

Secrétaire général Ivan Candé	sg.fnee@cgt.fr
Vie syndicale Benjamin Briant	orga.fnee@cgt.fr
Organisation Isabelle Robert	orga.fnee@cgt.fr
Permanence Yolande Mella-do	orga.fnee@cgt.fr
Trésorerie Eric Bernard	tresorerie.equipement@cgt.-fr
Communication Mjo Leliard	com.fnee@cgt.fr
Formation Nathalie Carpentier	nathalie.carpentier@i-carre.-net
Infrastructures Gaëtan Silene	gaetansilene@snptri.fr
Secteur Mer Nicolas Mayer	nicolas.mayer@cgt.fr
Secteur aérien Eric Monate	monate@usac-cgt.org
Secteur Environnement	poleenvironnementcgtfnee@cgt.fr
Interministériel Fabrice Massoulié	fabrice.massoulie@i-carre.-net
Catégoriel Bruno Piel	bruno.piel@cerema.fr
Action sociale Bernadette Coignat	bernadette.coignat@bouche-s-du-rhone.gouv.fr
OFICT	ofict.equipement@gmail.-com
UFR Didier Alligné	alligne.didier@neuf.fr

tant leur déficit budgétaire et leur dette publique respectivement à 3 et 60 % du Produit Intérieur Brut.

Disons-le clairement, l'endettement public est une nécessité dès lors qu'il y a besoin de procéder à des investissements publics conséquents pour affronter les défis du XXIe siècle.

Oui, il faut créer de nouveaux outils publics pour financer une nouvelle logique de développement articulant transition écologique, reconquête des activités industrielles, développement des services publics et de la Fonction publique.

C'est dans ce sens que la CGT propose notamment une réforme de la fiscalité ou encore la création d'un pôle financier public.

Oui, il faut mettre fin aux cadeaux fiscaux au seul bénéfice des entreprises (10 milliards de baisse des impôts de production par an, 11 milliards par an de baisse de l'impôt sur les sociétés, de 2017 à 2022), **comme au bénéfice des plus riches** (la transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière – IFI – a coûté 3,5 milliards d'euros par an aux finances publiques, la création du prélèvement forfaitaire unique – PFU – a bénéficié aux épargnants les plus riches profitant d'intérêts, de dividendes et plus-values colossaux)!

Oui, il faut mettre fin aux aides publiques allouées sans contreparties aux entreprises (évaluées à minima à environ 160 milliards d'euros, soit plus de 30 % des dépenses budgétaires)!

Oui, il faut mettre fin à la fraude et l'évasion fiscales (plus de 80 milliards d'euros par an), à l'optimisation fiscale, et aux niches fiscales non justifiées socialement!

En procédant ainsi, ce serait plus d'une centaine de milliards d'euros qui serait mobilisable y compris pour doter les services publics et la Fonction publique des moyens nécessaires.

Autant de fonds qui permettraient aussi d'apporter des réponses immédiates à la revalorisation de la valeur du point d'indice, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la reconstruction des grilles indiciaires.

Ensemble et dans l'unité la plus large, par la grève et les manifestations. Par la grève, les rassemblements et manifestations appelés par l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique le 19 mars, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !

LES SALAIRES DES AGENTES ET DES AGENTS MERITENT MIEUX QUE LA PROPAGANDE GOUVERNEMENTALE !

Communiqué de la CGT Fonction publique



Toutes les organisations syndicales de la Fonction publique, au vu de la gravité de la situation du pouvoir d'achat des salarié.e.s des trois versants, appellent à une journée de grève et de manifestations le mardi 19 mars.

Alors que tous les préavis nécessaires ont été déposés, le gouvernement persiste à enfreindre la loi en refusant toute négociation durant cette période et ce, en dépit des demandes réitérées de tous les syndicats.

Non content de s'exonérer des obligations légales, le ministre en charge de la Fonction publique a convoqué ce 14 mars une réunion « de diagnostic sur les rémunérations », de laquelle il a choisi d'être absent.

Déjà, cette initiative était au mieux inappropriée alors que c'est une réunion de négociation sur le préavis qui aurait dû être convoquée. Mais, lorsque, mardi 12 au soir, sont parvenus les documents censés préparés cette réunion, le comble a été atteint !

En effet, les 29 pages consistent à porter au pinacle les mesures prises depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017.

Pour ce faire, tout est bon dans la présentation parfaitement malhonnête de diverses données : les milliards d'euros semblent tombés de la hotte du père Noël et des chiffres sont avancés de manière

absolument tendancieuse, en évitant systématiquement de les rapporter à des éléments contextuels qui pourraient en amoindrir la portée.

Il est symptomatique à cet égard que la valeur du point ne soit traitée que sur une unique page – et encore, il faut attendre la onzième ! – à partir de deux tableaux complètement ineptes.

Précisons donc, puisque le « diagnostic » du pouvoir exécutif le cache soigneusement que, depuis 2014 (première année de référence choisie dans le document) jusqu'en décembre 2023, la valeur du point a décroché de 10,9% par rapport à l'inflation.

A cet égard, il convient d'ailleurs de noter que les années de départ pour soi-disant mesurer les évolutions sont ou 2014 ou 2017. Sans doute le gouvernement ne souhaitait-il pas pousser son « objectivité » jusqu'à remonter à l'année 2010 où a débuté le gel.....

Nous pourrions accumuler les exemples de la mauvaise foi patente du document.

Citons-en juste quelques-uns pour éviter l'indigestion.

Page 24, on nous présente des chiffres liés à la masse salariale de l'Etat avec en gros titre « la masse salariale a augmenté de 18,8 milliards d'euros, soit +21,7% », depuis 2017.

Et alors ? Avancer des chiffres sans aucun élément comparatif révèle la grosse ficelle : il faut impressionner.

La CGT rappelle donc que sur la même période (en reprenant les hypothèses économiques sur lesquelles le gouvernement a bâti son budget 2024), l'inflation sera de 20,1%.

Déjà, cela permet de relativiser grandement les 21,7%. Lorsque l'on ajoute

que, sur les 7 années considérées, il y a eu quelques dizaines de milliers de créations d'emplois – trop peu à notre avis, la supercherie apparaît au grand jour.

En réalité, à effectifs constants 2017-2024, la masse salariale de l'Etat a reculé de 1,4% par rapport à l'inflation !

Par ailleurs, sur la même période, la masse salariale aura régressé d'environ

0,2 points de PIB, c'est-à-dire entre 5,5 à 6 milliards d'euros. Pour les trois versants de la Fonction publique, en remontant à 2010, la masse salariale aura perdu aux alentours d'un demi-point de PIB, soit entre 12 à 14 milliards d'euros !

Pour valoriser son bilan, le ministre choisit de mettre en exergue des calculs essentiellement appuyés sur la Rémunération Moyenne des Personnels en Place (la RMPP).

Cet outil, qui sert à mesurer les évolutions de rémunérations des personnels présents sur deux années consécutives, en intégrant les promotions de certains et les passages d'échelons d'autres, n'est pas du tout adapté pour observer les véritables niveaux salariaux. Ce calcul revient à amalgamer évolutions générales, progressions individuelles de carrière, promotions et effets des montées en qualification, en considérant donc que tous ces éléments auraient pour vocation de concourir au maintien du pouvoir d'achat.

On comprend mieux ce choix malhonnête du ministre en regardant les données présentées page 15 (qui, bizarrement cette fois-ci, remontent à 2011 !) qui montrent une RMPP toujours supérieure à l'inflation....

Si on reprend une des illustrations du document avec un.e professeur.e certifié.e, on peut pousser le raisonnement. Son recrutement s'effectue à un traitement brut au 1er janvier 2024 de 1944 euros mensuels bruts. Au bout de 8,5 années, l'intéressé.e atteint en moyenne le 6ème échelon auquel correspond un traitement brut de 2446 euros. Son salaire aura donc augmenté de 25,8%. Sur la base moyenne de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation de ces 20 dernières années, l'inflation, sur les 8,5 années, aura progressé de 16,2%.

Pourquoi donc procéder à des augmentations générales ?!

Sauf que, sur la même période, le SMIC aura pris entre 25 et 30% (là également, en regard de sa progression moyenne sur les 20 dernières années) et se situera entre 2200 et 2300 euros bruts mensuels. Conséquence, les 2 premiers échelons du grade se retrouveraient en dessous du

SMIC et l'intéressé.e au 6ème échelon à peine 8 % au-dessus au lieu de 38% aujourd'hui !

L'ensemble de ce document est à l'avenant et relève de la pire et honteuse opération de propagande.

Pour la CGT, les 5, 7 millions d'agentes et d'agents qui se dévouent au quotidien pour assurer les missions de service public pour le bien de toute la population valent bien davantage que ce piteux exercice ! Elles et ils méritent non seulement que leur pouvoir d'achat soit maintenu mais aussi que leurs qualifica-

tions soient reconnues et que leur ancienneté soit prise en compte !

C'est pourquoi, nous nous félicitons que toutes les organisations syndicales aient claqué la porte de la mascarade du 14 mars 2024.

La seule réponse face à ce pouvoir exécutif, c'est d'élever le rapport de forces et, dans un premier temps, de se mettre massivement en grève le 19 mars et de participer aux manifestations !

Montreuil, le 14 mars 2024

La CGT a participé activement à la construction du programme du CNR

Anniversaire des 80 ans du programme du Conseil National de la Résistance – CNR -

Écrivons la suite des Jours heureux

Le 15 mars 2024 sera l'anniversaire des 80 ans de l'adoption du programme du CNR (Les jours heureux par le CNR1) auquel la CGT a fortement contribué, représentée à l'époque par notre camarade Louis Saillant2.

En mars 1943, Jean Moulin reçoit du général de Gaulle la mission d'unifier la Résistance au sein d'un Conseil de la Résistance. Il se réunit à Paris pour la première fois le 27 mai 1943. Il rassemblait sous la présidence de Jean Moulin huit représentants des mouvements de résistance, six des partis politiques et deux des centrales syndicales ouvrières dont Louis Saillant pour la CGT.

Le Conseil de la Résistance -qui devient le Conseil national de la résistance (CNR) à l'automne 1943- avait une double fonction : d'une part être "un embryon de la représentation nationale" en exprimant les diverses tendances de la Résistance, d'autre part faire appliquer en France les décisions du Comité français de la Libération nationale (CFLN) qui sera créé le 3 juin 1943.

L'idée d'un programme commun issu des mouvements de la Résistance avait été portée par Léon Blum dès 1942. Mis en forme par Pierre Villon, du PCF, le Programme d'action de la Résistance, qui deviendra après la Libération Programme du CNR, résulte d'un compromis à partir de différents textes dont celui de la CGT présenté en septembre 1943.

Le programme du CNR avait une double dimension :

- "un plan d'action immédiate" qui concerne l'action de la Résistance intérieure française

- "des mesures à appliquer dès la libération du territoire". A savoir l'établissement de la démocratie, la mise en place du suffrage universel (mais seulement masculin !), la refonte du système éducatif, l'établissement d'un plan complet de sécurité sociale, le retour à la Nation des grands moyens de production, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol..., le droit au travail et le droit au repos, et enfin une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations « indigènes et coloniales » (sans évoquer une possible autodétermination !).

DECLARATION UNITAIRE

A LA REUNION DU 14 MARS 2024

Nos organisations syndicales estiment que la réunion de ce jour ne peut se substituer à leur demande d'une véritable négociation salariale.

Elles soulignent par ailleurs que le document qui leur a été adressé avant-hier soir ne saurait constituer une base pour un quelconque diagnostic sur les rémunérations dans la Fonction publique compte tenu du choix hautement partial des éléments présentés.

C'est cette négociation, permettant de manière urgente d'aboutir à des augmentations générales pour 2024, qui demeure la priorité pour les agentes et les agents.

Nous regrettons que le ministre s'exonère des dispositions législatives en n'ayant pas organisé cette négociation pendant la durée du préavis de grève.

Pour répondre aux revendications des personnels, la journée d'actions, de grève et de manifestations du 19 mars n'en est que davantage justifiée.

Nos organisations attendent des documents d'une autre nature, indispensables pour un diagnostic objectif. En leur absence et dans le contexte de la journée du 19 mars, elles quittent donc la séance.

La CGT a participé activement à la construction du programme du CNR. En particulier par le rôle de notre camarade Louis Saillant, présent dès la première réunion le 27 mai 1943, membre du bureau permanent de 5 membres à partir de septembre 1943, et élu à la présidence du CNR, à l'unanimité, le 11 septembre 1944.

Mais cette place importante de la CGT dans l'élaboration d'un programme qui exprimait l'unité de la Résistance mais aussi la volonté d'établir une véritable démocratie économique et sociale a été invisibilisée. Il est temps de remettre le syndicalisme CGT à la place qu'il mérite.

Notre but n'est pas seulement de commémorer cet évènement historique mais de replacer le programme du CNR dans le contexte d'aujourd'hui et alors que la menace de l'extrême droite est de plus en plus réelle.

S'il n'est pas question de vouloir « rejouer » l'histoire, les points communs avec les années 30 sont frappants : un capitalisme en fin de cycle, les menaces sur les libertés, la justice sociale abandonnée, une 5e République à bout de souffle, la montée du populisme et de l'extrême droite, la montée de la militarisation et le retour de guerres conventionnelles, la désunion des forces progressistes, la recherche de boucs émissaires...

Les points clés du programme du CNR sont toujours valables aujourd'hui et notamment : le lien entre résistance et alternative, le lien entre liberté, démocratie et propriété du capital, le lien entre la paix et la justice sociale.

Ce programme, issu d'un compromis, comportait des manques et notamment les droits des femmes, qui bien qu'ayant joué un rôle majeur dans la résistance en sont absentes, même concernant la possibilité de voter. De même pour les colonies, et le droit à l'autodétermination des peuples pas abordé. Enfin, parmi les nouvelles dimensions, incontournables aujourd'hui, la question environnementale qui évidemment ne se posait pas en 1944.

Le capital détricote depuis plusieurs décennies les acquis du CNR. Le MEDEF ne s'est jamais caché dans sa volonté de défaire ce qui a pu être fait à la Libération. Ainsi Denis Kessler,

ancien vice-président du MEDEF, utilisait en 2007, sous Sarkozy, le programme du CNR pour désigner l'ensemble des réformes de 1945 : « Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! ».

Le CNR c'est notamment :

. 27 juillet 1944 (avant la Libération de Paris) : le Gouvernement Provisoire, depuis Alger, rétablit la liberté syndicale et abolit la Charte du travail.

. 26 août et 30 septembre 1944 : organisation de la presse, interdiction des concentrations.

. 5 octobre 1944 : droit de vote des femmes.

. 16 janvier 1945 : nationalisation des Usines Renault avec confiscation des biens de Louis Renault.

. 22 février 1945 : institution des comités d'entreprise.

. 26 juin 1945 : transfert à l'État des actions des compagnies Air France et Air Bleu.

. 4 octobre 1945 : ordonnance de base de la Sécurité sociale.

. 17 octobre 1945 : statut du fermage et du métayage.

. 2 décembre 1945 : nationalisation de la Banque de France et de quatre grandes banques.

. 21 février 1946 : rétablissement de la loi des quarante heures.

. 28 mars 1946 : vote de la loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

. 24 avril 1946 : nationalisation des grandes compagnies d'assurances.

. 25 avril 1946 : extension du nombre et des attributions des comités d'entreprises.

. 26 avril 1946 : généralisation de la Sécurité sociale incluant la Retraite des vieux.

. 19 octobre 1946 : loi sur le statut de la fonction publique.

En cette année anniversaire nous devons montrer en quoi cette stratégie nous a mené au bord de l'abîme et comment les acquis de la Libération avaient permis un développement économique et social du pays à l'opposé de ce Macron met en œuvre aujourd'hui. Il n'est pas question de célébrer une vision mythifiée et nostalgique du passé ou des évènements.

Si le monde a changé les exigences de la CGT restent les mêmes, avec un élément nouveau, celui des questions environnementales à lier inévitablement en 2024, aux questions sociales. Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes.

Le programme du CNR sera réédité par les éditions Grasset avec une première partie de Sophie Binet « Il est minuit moins le quart ». Il sera évidemment un élément d'appréciation pour les organisations pour construire des suites.

Nous sommes à un moment charnière, de bascule de recul des droits.

A l'image de notre engagement quotidien, contre les idées d'extrême droite, pour les libertés publiques et dans un enjeu de conquêtes de nouveaux droits, afin de porter notre projet de transformation de la société, nous nous devons collectivement de réussir cette initiative.

Nos luttes d'hier nourrissent nos combats de demain.

On attend le dégel !

19 mars : salaires, dans l'action pour gagner !

Égalité professionnelle femme-homme

Le cycle de négociation pour un nouveau protocole d'accord ministériel pour l'égalité professionnelle femmes/hommes a démarré en début d'année avec pour objectif une finalisation à l'été.

Son contenu est à mettre en perspective avec le précédent accord que la CGT avait signé et qui avait été mis en œuvre en 2019. Ce texte ambitieux avait intégré un bon nombre de nos revendications mais 5 ans plus tard, force est de constater que si des progrès peuvent être observés, la mise en œuvre d'un nouvel accord doit permettre à la fois de concrétiser des mesures déjà mises en place mais non abouties, d'en réorienter d'autres et de faire en sorte que des engagements pris à l'époque soient réalisés.

C'est dans ce sens que la CEF a donné mandat à la délégation fédérale qui a déjà obtenu satisfaction dans la structuration de l'accord et la méthodologie des discussions. Le texte conservera une architecture semblable au précédent permettant des comparaisons. La CGT a obtenu l'ajout d'une partie sur la santé des femmes et a pointé l'obligation d'avancer sur les études de cohortes seul à même d'établir des mesures de corrections pour réduire les écarts de rémunération. Le contenu du texte, le plan d'action ainsi que les indicateurs correspondants seront étudiés conjointement à chaque séance à partir d'un bilan.

CAP catégorie C : les élu(e)s ne siègent pas ! Déclaration intersyndicale



Lors de la dernière réunion de la Commission Administrative Paritaire (CAP) des agents de catégorie C, le 6 février dernier, nous vous avons annoncé notre refus de participer à la prochaine séance si vous vous obstinez à refuser de convoquer les représentant-e-s suppléant-e-s.

Depuis le début du mandat, cette légitime revendication reçoit systématiquement une fin de non-recevoir de votre part.

Lors des discussions concernant le règlement intérieur (RI) de la CAP, nous vous demandions de modifier la rédaction en ce sens. Nous n'avons jamais eu de réponse claire, pour apprendre ensuite que nous ne serions pas invité-e-s à valider ce texte.

À chaque convocation de l'instance paritaire, nous vous rappelons qu'il est impossible de travailler de manière cohérente si les suppléant-e-s sont exclu-e-s.

Comme déjà répété, il ne s'agit en aucun cas d'un caprice, mais d'abord d'un postulat d'organisation du travail syndical.

Les représentant-e-s du personnel suppléant-e-s sont des élu-e-s à part entière, et pas élu-e-s de seconde zone. Ils et elles ont droit à la même considération que les titulaires et doivent être respecté-e-s dans leur fonction.

Participer aux réunions de la CAP accorde un niveau de connaissance et d'informations suffisant pour remplir leur rôle à part entière lorsqu'ils ou elles deviennent (à titre provisoire ou définitif) titulaires.

En cas d'absence de dernière minute d'un-e titulaire, le ou la suppléant-e ne peut être réglementairement convoqué-e et le nombre de siège est, de fait, réduit. Nous devons rappeler que la plupart des élu-e-s en CAP travaillent et résident en province, et certains en outre-mer.

Notre position est limpide, nous n'avons pas l'habitude de revenir sur notre parole, et sommes donc contraint-e-s de refuser de participer à cette séance de la CAP nationale.

Intersyndicale de la DIR Sud-Ouest Déclaration liminaire au CSA du 12/03/2024



Monsieur le Directeur, vous nous avez convoqués en CSA ce jour, pour que nous émettions un avis formel sur le projet de convention d'expérimentation régionale.

Comme toute expérimentation, c'est à la fois la finalité et les suites à donner à cette ex-

périmentation qui importent pour les agents. Va-t-on vers un énième acte de décentralisation ? quel devenir pour la DIRSO ?

Nous sommes déjà très fortement fragilisés par le transfert d'une partie non négligeable de notre réseau vers les conseils départementaux, par les réductions successives de personnels, par la fragilisation des réseaux métiers en déshérence. Sans oublier les impacts successifs par la suppression du SE-TRA, la transformation des CETE en CEREMA et par sa transformation en EPA... On s'arrête là, mais bien sûr, cette liste n'étant pas exhaustive, on pourrait multiplier les exemples d'actes de démantèlement de notre service public.

Alors que nous n'avons pas fait le deuil de notre district perdu, de nos CEI disparus, alors même que nous sommes en pleine réorganisation, c'est le moment qui est choisi pour expérimenter !

Bien sûr la réorganisation territoriale que vous nous proposez anticipe les choses et sépare bien le District ayant vocation à rester État des deux autres districts à vocation expérimentale sous la tutelle de la Région.

Le divorce est déjà acté !

Monsieur le Directeur vous n'aurez pas le blanc seing des représentants du personnel pour faire un pas de plus vers notre démantèlement.

Non monsieur le Directeur, nous n'acceptons pas un tel mépris des agents et de leurs représentants dans des dispositifs qui ne les reconnaissent pas comme des acteurs responsables du service public. Non monsieur le Directeur nous ne discuterons pas d'une convention qui prévoit la mise en place d'un comité de suivi entre l'État et la Région Occitanie et qui en écarte manifestement les représentants du personnel de la DIRSO.

Non monsieur le Directeur, il ne peut pas y avoir de bilan à mi-parcours valable sans une participation active des agents qui font vivre cette expérimentation.

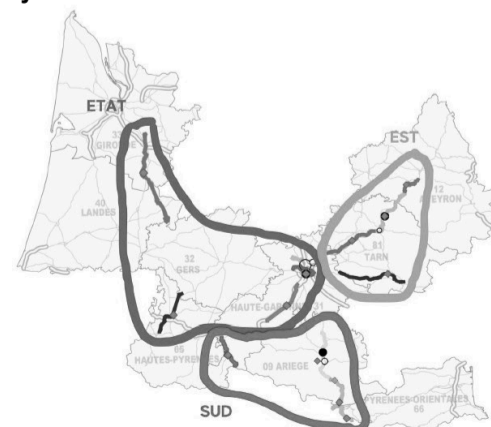
En ce sens, les articles 11 et 12 de la présente convention ne sont pas acceptables.

Monsieur le Directeur, nous vous demandons de convoquer un CSA sur ce point de l'ordre du jour, lorsque nous aurons l'assurance de la mise en place d'un comité de suivi intégrant les représentants du personnel de la DIRSO.

Pour nous, ce sont les conditions préalables à toute discussion sur le contenu de la convention d'expérimentation régionale.

Cependant, nous souhaitons vivement échanger avec vous en suivant, hors CSA, sur le projet de service en cours et de ses orientations stratégiques.

Les représentants du personnel en intersyndicale de la DIR Sud-Ouest.



Agenda instances

Dates	Réunion	modalités de réunion
18/03	3e réunion de négociation du protocole égalité entre les femmes et les hommes	présentiel
21/03	Réunion au cabinet du ministre délégué en charge des transports relative aux officiers de port et officiers de port adjoints	présentiel
21/03	Réunion sur le volet recrutement de la réforme relative aux officiers de port et officiers de port adjoints	mixte
28/03	CSAM n°2 reconvoqué	présentiel
29/03	3e COSUI de la police de la publicité	distanciel
03/04	5e Réunion de négociation sur la redynamisation du modèle d'action sociale	présentiel
04/04	Réunion sur le volet indemnitaire de la réforme relative aux officiers de port et officiers de port adjoints	mixte
05/04	COSUI discrimination	mixte
09/04	Réunion de concertation relative à la semaine en 4 jours	mixte
23/04	4e réunion de négociation du protocole égalité entre les femmes et les hommes	présentiel
24/04	Commission paritaire de pilotage de suivi de la protection sociale complémentaire (PSC)	mixte
25/04	Réunion sur le volet statutaire de la réforme relative aux officiers de port et officiers de port adjoints	mixte
29/04	7ème Comité de suivi du transfert de la taxe d'aménagement	distanciel
30/04	Réunion de concertation PSC prévoyance	mixte
30/04	COSUI mise en place des CGF	distanciel
13/05	6e Réunion de négociation sur la redynamisation du modèle d'action sociale	présentiel
17/05	Réunion relative au régime indemnitaire des DR et CR	distanciel
22/05	2e cosui relatif à la création d'un service à compétence nationale dédié au contrôle du commerce et de l'exploitation de certaines ressources naturelles	distanciel
27/05	5ème réunion de négociation du protocole égalité entre les femmes et les hommes	présentiel
30/05	CSAM n°3	présentiel
03/06	Commission paritaire de pilotage de suivi de la protection sociale complémentaire (PSC)	mixte
05/06	Réunion de concertation PSC prévoyance	mixte
06/06	COSUI repositionnement interne dans le cadre du transfert de la fiscalité de l'urbanisme	distanciel
07/06	COSUI volet routier de la loi 3DS	mixte
14/06	7e Réunion de négociation sur la redynamisation du modèle d'action sociale	présentiel
17/06	Commission des cas de discrimination signalés	présentiel
18/06	6e réunion de négociation du protocole égalité entre les femmes et les hommes	présentiel
20/06	CSAM n°4	présentiel
28/06	COSUI Handicap	mixte
01/07	8e Réunion de négociation sur la redynamisation du modèle d'action sociale	présentiel
07/07	7ème réunion de négociation du protocole égalité entre les femmes et les hommes	présentiel

Officiers de Port et Officiers de Port adjoints : En grève les 12 et 13 mars 2024

Cher Pierre, chers camarades,

Le mouvement engagé dépasse de loin la seule question du sujet statutaire en suspens.

- Sa dynamique collective, d'abord parmi les forces agissantes que constituent les Officiers de Port et Officiers de Port adjoints,

- Son intensité grandissante, action qui fait florès, réveil de troupes qui sonnent le tocsin de la mobilisation,

- Sa densité politique qui porte haut les enjeux de défense de missions autant stratégiques qu'économiques, sans succomber à des offres de coins de table négociées pour quelques privilégiés prêts à se vendre "pour un plat de lentilles",

- Son niveau d'expertise technique et juridique qui révèle et instruit des lacunes, faiblesses ou duplicités d'une administration employeur qui négocie au rabais,

- Ainsi que l'ardente obligation que ce combat nous impose afin que de nous mettre en ordre de bataille collectivement pour pouvoir y répondre

Tous ces éléments de "baptême du feu", nous font progresser collectivement.

Les schémas d'urgence initiés pour apporter les éléments demandés sont désormais établis et identifiés, nous les ferons fructifier.

Le Syndicat National mais aussi et surtout, la puissance du collectif soudé et unitaire de la Fédération, issue de son congrès et riche de ses individualités au service de la défense de nos actions, nous galvanise.

"Rien n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue" C'est l'heure !

Fraternellement,

Nicolas MAYER
Secrétaire Général SNPAM-CGT



Les ports bloqués ou perturbés les 12 et 13 mars

CSAM du 14 mars 2024 : Déclaration inter-syndicale CGT – CFDT – UNSA – FSU

Monsieur le Secrétaire général,

Vous n'êtes pas sans savoir que les officiers de port et officiers de ports adjoint traversent une période difficile liée à des sous-effectifs, un taux

de rotation élevé du personnel, des missions toujours plus nombreuses, un métier insuffisamment reconnu et valorisé...

Malgré des alertes répétées de la part de nos organisations syndicales, les tentatives de discussion avec l'administration non seulement n'ont pas abouti, mais se sont même fortement tendues ces derniers jours.

Aussi, afin d'apaiser les tensions et de rétablir un climat de travail serein, nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire général, de retirer le point 4 portant sur la réforme relative aux officiers de port et officiers de ports adjoints de l'ordre du jour de ce CSAM ; ce qui nous laissera le temps d'entamer de réelles négociations.

Les Officiers de port et les Officiers de port adjoints jouent un rôle indispensable dans le bon fonctionnement et le développement de nos ports. Ils méritent mieux qu'un CSAM à la va-vite.

Ports - Capitaineries	12 mars (nuits amont et aval)	Reconduction 13 mars jusqu'au 14 mars 07h00
Dunkerque	Perturbations	Perturbations
Le Havre	Blocage complet	Blocage complet
Rouen	Perturbations	Perturbations
Caen	Blocage complet	Blocage complet
Saint-Malo	Perturbations	
Saint-Nazaire	Blocage complet	Blocage complet
Les Sables d'Olonnes	Soutien	
Port La Nouvelle	Blocage complet	Blocage complet
Sète	Soutien	Soutien
Toulon	Soutien	Blocage complet
Lorient	Blocage complet	Blocage complet
Bastia	Blocage complet	
Ajaccio	Blocage complet	Blocage complet
Boulogne	Blocage 8h - 20h	Blocage 8h - 20h
Port de Guyane	Soutien	Soutien
Nice	Blocage	



3ème réunion de la négociation sur le renforcement de l'action sociale ministérielle au MTECT : 8 février 2024. Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur, Mesdames et messieurs, Cher-e-s camarades,

Quel suspense ! Le gouvernement n'est toujours pas au complet en ce 8 février, et la Fonction Publique n'a toujours pas de ministère dédié, ni le Logement, politique mineure sans aucun doute, sans parler de la Santé ou de l'Education Nationale qui mériteraient peut-être des ministères à temps complet !

C'est sans doute l'absence de Ministre de la Fonction Publique qui explique que la circulaire relative aux montants des prestations interministérielles d'action sociale applicables à compter du 1er janvier 2024, a été signée le 4 janvier, publiée au JO du 1er février et diffusée aux services et aux présidents de CLAS le 5 février 2024 !

Dans de nombreux RIA et RA, l'augmentation de la subvention-repas ne pourra donc être mise en œuvre sur les caisses et sur les tickets des agents qu'à partir du 1er mars ...

Les agents viennent également de découvrir et de comparer, la note du 12 janvier 2024 signée par le DRH du MTECT relative à l'organisation du travail et à l'accompagnement des agents mobilisés, voire « plus particulièrement mobilisés », sans qu'on ait la définition précise de cette notion, par les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), et celle du Ministre de l'Intérieur adressée à ses « chers agents », signée le 30 janvier.

Sans revenir sur la discrimination dénoncée par l'ensemble des syndicats de la Fonction

Publique, relative aux primes exceptionnelles prévues pour les policiers et celles prévues (ou non) pour les autres agents de la Fonction Publique concernés, dénonciation à laquelle la Fédération CGT du MTECT s'associe pleinement, nous constatons qu'en matière d'action sociale ministérielle, il existe là aussi une différence notoire et notamment financière entre nos deux ministères.

Donner la priorité aux agents MTECT « plus particulièrement mobilisés » pour les inscriptions de leurs enfants dans les « colonies » du CGCV et organiser des mini-séjours dédiés dans les centres du CGCV de l'Eure et du Loiret, c'est intéressant, sauf que les agents concernés ne sont pas encore précisément identifiés. Et surtout, à moins que la DRH participe financièrement pour le CGCV et pour les agents, au coût de ces séjours, cela ne correspond pas à une augmentation du budget d'action sociale ministérielle, comme le propose le MI, en augmentant la participation de l'Etat, sans condition de ressources, pour les CESU garde d'enfants de moins de 12 ans (donc y compris pour le CESU interministériel pour les 0-6 ans), et en doublant le montant par agent des CIL accordés aux commissions locales d'action sociale dans chaque préfecture, pour organiser des actions pour les agents « tout particulièrement » mobilisés.

La CGT demande que des mesures financières complémentaires soient proposées rapidement en matière de prestations et d'action sociale, pour les agents du MTECT dans tous les services et les EP, concernés par l'organisation des JOP.

La réunion de ce jour concernant « l'articulation entre les acteurs de l'action sociale » nous amène tout d'abord à rappeler que la CGT revendique une action sociale complémentaire, en respectant le rôle et le périmètre d'intervention des différents acteurs de l'action sociale, tant sur le contenu des actions proposées, que sur les temps d'intervention de ces actions, entre les ASCEE, le CGCV, les CLAS et les SRIAS ;

Cela doit se traduire par un rappel aux services et aux présidents de CLAS, sur les actions financées par les CIL qui ne doivent pas se retrouver en concurrence sur les thèmes notamment « récréatifs » proposés par les ASCEE et par les SRIAS, hors du temps de travail et notamment le week-end.

Les actions des CLAS financées par les CIL sont des actions « assimilées à du temps de travail » qui doivent apparaître comme des missions, dans les dispositifs de gestion du temps de travail, et ne doivent en aucun cas, entrer dans le calcul des jours entraînant des réductions de jours RTT !

Le bilan des actions financées par les CIL en 2022, nous interpelle avec l'augmentation très importante des

Alors que le gouvernement a été contraint une fois de plus de recourir à la procédure de passage en force par le biais de l'article 49-3 de la Constitution, pour faire valider son budget 2024, c'était le 29 décembre 2023, le ministre de l'économie et des finances a publié un décret le 20 février 2024, annulant 10 milliards d'euros de dépenses publiques, de ce même budget, touchant particulièrement les dépenses liées aux aides pour l'accès au logement, pour les travaux de rénovation, ou les effectifs dans plusieurs ministères dont l'éducation nationale.

Le ministre de la Fonction Publique annonce à la fois la nécessaire « solidarité gouvernementale » en réduisant les recrutements et les dépenses de fonctionnement, mais aussi la volonté de « désmicardisation » qui doit s'appliquer dans les 3 versants de la Fonction Publique, comme dans le secteur privé, et la mise en place de négociations annuelles sur les salaires, objet de réunions cette semaine avec les organisations syndicales.

Pour l'action sociale interministérielle, le décret indique 12,3 millions d'euros d'annulation de crédits sur le BOP 148, ce qui va impacter tous les agents, tant sur les RIA, que sur les CESU, les places de berceaux en crèches ou les Chèques-Vacances, et la DGAFP annonce au CIAS la mise en place d'une réserve de 5,9 % des crédits.

« journées récréatives ou éducatives » proposées par les CLAS pour atteindre 46,47 % de l'ensemble des actions, au détriment de celles relatives à la santé, au handicap ou aux relations familiales.

Nous espérons que l'enquête en cours sur le DPAS WEB relative au bilan 2023, permettra de mettre en avant les nouveaux thèmes intégrés dans la typologie des actions financées par les CIL, et notamment la connaissance de l'ensemble des prestations, les informations juridiques et les démarches autour du logement.

D'autre part, même si cela concerne a priori seulement 6 CLAS, l'utilisation du reliquat des CIL pour financer la prestation de l'arbre de Noël, doit rester vraiment exceptionnelle, et la CGT rappelle que les CIL ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un versement sur un compte géré par une ASCE locale, contrairement aux subventions pour l'arbre de Noël qui peuvent faire l'objet d'une convention avec l'ASCE, validée en assemblée plénière du CLAS. Ceci avait été formellement signalé aux présidents de CLAS il y a plusieurs années.

Par ailleurs, parmi les difficultés rencontrées par les CLAS pour avoir un nombre de participants suffisant dans leurs actions, la CGT constate dans de nombreux services, une pression mise sur les agents qui participent aux actions, par leur hiérarchie et il serait souhaitable qu'en cas de changement de directeur, les présidents de CLAS soient invités à présenter le rôle et les actions des CLAS devant les chefs de services.

Concernant la situation des agents en Outre-Mer, les présidents de CLAS des services ultra-marins avaient signalé lors des deux dernières rencontres des présidents de CLAS, les difficultés pour les agents, d'inscrire leurs enfants aux séjours proposés par le CGCV, et la CGT rappelle sa demande d'une participation financière dédiée de la DRH, en direction des agents qui viendrait en complément des tarifs déjà prévus par le CGCV pour les collèges ultra-marins.

Enfin, même si on note un « frémissement » dans l'augmentation du nombre de collègues retraités bénéficiant d'actions spécifiques financées sur les CIL, le problème de l'information à leur intention, reste toujours d'actualité et la CGT demande que des propositions soient faites sur ce point.

La CGT rappelle son soutien aux associations historiques que sont le CGCV et la FNASCE et alerte sur les velléités du Service du Patrimoine Immobilier de l'Etat, qui a déjà vendu les maisons de vacances des agents du ministère des Finances, et qui prospecte dans certains départements autour des Unités d'Accueil qui sont bien situées. Elle demande que, comme pour le fonctionnement des CLAS, les moyens nécessaires soient donnés aux membres des comités directeurs des

Dans le même temps, des annonces sur des mesures d'accompagnement notamment pour la garde ou les séjours d'enfants, sur ce même budget d'action sociale, pour les agents qui seront mobilisés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), fleurissent sans encore beaucoup plus de précisions puisque les agents ignorent encore individuellement comment ils seront mobilisés.

Tout cela ressemble à une belle cacophonie et à une impréparation que la CGT a dénoncé, d'autant plus que le ministre de l'intérieur semble vouloir faire cavalier seul, avec des mesures spécifiques pour les policiers, ce qui passe mal.

Nous rappelons notre demande du mois dernier, sur le détail des mesures d'accompagnement impactant le budget d'action sociale au MTECT, pour tous les agents mobilisés par les JOP, en les alignant sur celles des autres ministères.

Par ailleurs, suite à l'entretien télévisé du 1er mars 2024 à Acteurs Publics TV en direct du salon international de l'agriculture, le ministre de la transformation de la fonction publique a abordé le sujet de l'alimentation des agents de l'Etat au titre de la restauration collective en pointant nos carences sur les achats responsables, durables, de qualité et français, qui sont actuellement à 23 % et sur le fait d'aller plus vite pour respecter les engagements de la loi

ASCE, notamment en temps de décharge pour assurer leurs missions au service des agents, et que leur investissement soit reconnu dans le cadre des propositions d'avancements et de promotions, ce qui n'est toujours pas le cas dans tous les services.

Le soutien de la DRH doit aussi s'étendre aux acteurs de l'action sociale que sont les agents MTECT, investis dans les associations de gestion des RIA et dans les SRIAS.

Nous terminerons cette déclaration en indiquant que nous attendons le relevé de décisions de la réunion du 20 novembre 2023, ajusté avec la prise en compte des observations des organisations syndicales, et que nous demandons que des précisions soient données par le DRH sur les propositions figurant dans le relevé de décisions du 15 janvier 2024.

Concernant la restauration, la transmission du tableau des montants des subventions d'harmonisation par département n'est toujours pas effective, alors que des montants erronés sont appliqués, notamment à la DIR EST.

Concernant la petite enfance, la CGT est favorable à une expérimentation pour étendre le nombre de berceaux ministériels dans les départements, celle-ci devant couvrir les services dans 3 régions comme pour les expérimentations précédentes sur les prêts études et éco-habitat, en privilégiant les régions où la situation est la plus tendue en s'appuyant sur le rapport des stagiaires de l'IRA de Lille.

La CGT rappelle que dans certaines SRIAS, les marchés d'attribution de places en crèches ont fait l'objet d'avenants permettant aux ministères de s'y raccrocher, avec leur propre financement pour des places supplémentaires, c'est le cas des Finances en Bretagne, notamment.

Nous espérons que les revalorisations des plafonds de ressources et des montants des prêts, ainsi que les modifications dans la liste des travaux éligibles pour le prêt éco-habitat seront effectives dès septembre 2024, après l'examen par le bureau du CAS.

La CGT rappelle sa demande d'une réunion plénière du CCAS dans la 2ème quinzaine de mars et de réunions préalables des commissions thématiques, afin de pouvoir avancer sur les travaux du CCAS car l'évolution des prestations relève plutôt de la concertation habituelle à notre instance, la négociation devant plutôt porter sur le renforcement des CLAS et CRCAS et sur les moyens de contrer les velléités des SGCD à vouloir régenter l'action sociale ministérielle du MTECT et des autres agents des DDI.

la délégation CGT

Egalim qui prévoit au moins 50 % de produits de qualité et durables dans la restauration collective et 20 % de produits bio, afin de soutenir l'agriculture et les paysans en France.

Dans un contexte de non indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et de tassement des grilles indiciaires, les agents de la fonction publique ne seront pas en capacité d'absorber un surcoût éventuel du reste à charge du repas. Les employeurs publics doivent donc allouer des moyens financiers supplémentaires afin que le reste à charge pour les agents ne dépasse pas 4,92 € pour un repas complet (entrée – plat –

dessert) soit la valeur d'un point d'indice brut. Une harmonisation du reste à charge de chaque agent doit être immédiatement mise en place au niveau national et pour tous les ministères de la fonction publique.

Bref, passons de la parole et des discours, aux actes !

En complément des documents adressés pour la réunion de ce jour, les membres de la commission budgétaire du CCAS viennent de recevoir les bilans de consommation T2 et HT2 au 31 décembre 2023 et les délégations initiales de crédits, au niveau régional, effectuées en février 2024.

4ème réunion de la négociation sur le renforcement de l'action sociale ministérielle au MTECT : 11 mars 2024. Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur, Mesdames et messieurs, Cher-e-s camarades,

La CGT demande que le DRH puisse préciser l'impact des annulations de crédits, sur le budget d'action sociale ministérielle pour 2024 et le pourcentage de réserve, le cas échéant.

Nous ne pouvons que nous inquiéter de l'impact concret pour les agents du MTECT du résultat de cette négociation, si les crédits ne suivent pas pour mettre en œuvre de nouvelles prestations ou améliorer les prestations existantes.

Le thème de la réunion de ce jour étant « la gouvernance de l'action sociale ministérielle à l'échelle territoriale », la CGT souhaite d'abord faire des propositions d'amélioration dans le fonctionnement et particulièrement la transparence, entre les niveaux nationaux et régionaux du MTECT et dans chaque service ayant un CLAS, car il y a encore trop d'informations qui restent réservées entre la DRH et les DREAL, concernant les crédits d'action sociale, sans que les présidents de CLAS soient « dans la boucle ». Il est impératif que la sous-direction PSPP de la DRH mette systématiquement les présidents de CRCAS, les présidents de CLAS et les membres du CCAS, en copie des informations transmises aux DREAL.

Il est également indispensable que les DREAL qui communiquent avec les services du MTECT et les SGCD, concernant l'action sociale, mettent également systématiquement en copie les présidents de CLAS, ce qui est loin d'être le cas encore aujourd'hui.

Concernant les SGCD, certains responsables de pôle d'action sociale, ont fait savoir aux présidents de CLAS, que le MTECT ne publie pas de tableau actualisant chaque année, les montants et critères des prestations ministérielles spécifiques, contrairement au MASA, aux MSO, au Ministère des Finances et au MI, ce qui ne facilite pas la transmission d'informations aux agents des DDI, qui se fait au cas par cas.

Les nouveaux sites intranet des DDI regroupent aujourd'hui l'ensemble des informations d'action sociale pour tous les agents sur la page du SGCD, en omettant de faire figurer le lien vers le site intranet du MTECT, rubrique « action sociale ». La CGT vous demande expressément d'intervenir auprès des SGCD pour faire figurer ce lien et pour leur transmettre une actualisation annuelle de nos prestations ministérielles spécifiques. Il n'est pas acceptable d'avoir une rétention d'informations du ministère de l'intérieur qui doit, en tant que prestataire de service, relayer les informations à nos collègues.

C'est également la responsabilité des services RH des SGCD de s'assurer de la transmission de la fiche de renseignements pour les futurs retraités, à tous les agents qui font leur demande de départ en retraite.

Lors de la réunion précédente, la CGT a rappelé la nécessité de clarifier avec tous les partenaires de l'action sociale, le périmètre d'intervention des uns et des autres, en améliorant leur complémentarité, en respec-

tant les règles de la comptabilité publique et en ne contournant pas l'utilisation des crédits CIL.

Pour la CGT, l'utilité et la pérennisation des CLAS et celle des sections ASCE est primordiale.

Il est également nécessaire que les services prennent en charge financièrement les frais de restauration des agents qui participent aux actions organisées par les CLAS sur le temps de travail, quand celles-ci se déroulent sur la journée, et qu'ils financent sur leurs crédits de fonctionnement les assurances nécessaires pour couvrir les actions des CLAS.

De plus, il est important de mieux coordonner l'action des CLAS au niveau régional ou inter-régional, pour améliorer l'accès à une action sociale de proximité, en mutualisant les actions concernant les UD des DREAL, les districts et CEI des DIR, les subdivisions, centres et lycées maritimes des DIRM, les antennes déconcentrées de l'administration centrale, et parfois des EP, dont les agents travaillent dans le même département, avec les DDT-M.

Encore une fois, pour la CGT, cela ne peut pas se faire avec des présidents de CLAS dont la décharge d'activité de service est inférieure à 50%, et des secrétaires de CLAS dont la décharge est inférieure à 20%. Par ailleurs, selon les corps de métier, il est anormal que le fait de s'investir dans une action collective au service des collègues, se traduise par une perte de rémunération en

comparaison avec leur situation antérieure, pour les présidents de CLAS qui perçoivent des indemnités de service fait.

Pour nos collègues ultra-marins, la gouvernance territoriale ne doit pas déboucher sur des droits moindres que ceux de tous les collègues des autres services, et la CGT est fière que son intervention ait permis que les agents de la DTAM de St-Pierre et Miquelon, bénéficient de la subvention d'harmonisation des repas, à hauteur de leurs collègues du MI.

Concernant l'expérimentation de la CRAM en Pays de la Loire, la CGT est défavorable à l'extension de cette expérimentation dans d'autres régions et demande un bilan actualisé, qui sera étudié en commission 5 du CCAS, notamment sur le respect de la participation des présidents de CLAS telle qu'elle était prévue à l'origine.

Bien sûr, après la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars, la CGT appelle tous les agents actifs et retraités à se mobiliser lors de la journée d'action du 19 mars pour une revalorisation des salaires et des pensions, et pour des moyens pour les services publics ;

la délégation CGT

Pôle fédéral action sociale : feuille de route

OBJECTIF :

La place de l'action sociale doit être réaffirmée au sein de notre fédération. Celle-ci est un vecteur de syndicalisation et est en lien avec des sujets forts telle que les conditions de travail, les restructurations, réorganisations, densification des surfaces, télétravail... De plus, notre action sociale doit aussi prendre toute sa place dans la convergence des luttes dans l'interpro.

MISSION :

Renforcer l'action sociale MTECT à partir du socle établi par les militants CGT depuis la création du CCAS et des CLAS et enrichi dans les documents d'orientation des congrès fédéraux, en tenant compte de l'évolution des services du MTECT, de la spécificité des établissements publics et de la mise en place des SGCD. Mieux coordonner le travail CGT avec les autres ministères et en interministériel, pour renforcer l'ensemble de l'action sociale pour tous les agents de l'Etat car l'action sociale interministérielle est autant en danger que l'action sociale ministérielle. Elles sont complémentaires, l'une ne devant pas remplacer l'autre.

PROPOSITION D'ORGANISATION :

Construction d'un plan de travail regroupant les militants CGT du CCAS, du CAS, du CIAS, du CGCV, des structures équivalentes dans les établissements publics et les militants de chaque orga qui sont invités à s'investir sur cette thématique.

ÉTAT DES CLAS/CRCAS :

- ✓ Formations action sociale mais aussi formations niveau 1.
- ✓ Remettre l'action sociale en œuvre et non des pratiques simplistes de comité d'entreprise
- ✓ Travail en réseau.
- ✓ Porter l'action sociale dans son ensemble (logements, crèches, restaurations...).

Manque de communication de l'action sociale MTECT et interministériel aux agents y incluant les valeurs CGT.

A FAIRE :

- ✓ Création d'un cloud ou mise en place d'un groupe sur RESANA, à destination des acteurs action sociale CCAS, interministérielle (CIAS-camarades CGT-FNEE) et présidents de CLAS.
- ✓ Relayer via réseaux (télégram, whatsapp...) des petites infos concernant des luttes gagnées. Avantages pour nos militants le côté positif qui rebooste ceux dans la même
- ✓ situation n'ayant pas encore obtenu une mobilisation avec un appui du pôle afin de gagner des avancées pour les agents.
- ✓ Réseau facebook, moyen de relayer des sujets en commun avec d'autres structures CGT afin d'établir une convergence des luttes (exemple du moment : montant d'harmonisation repas nationale pour tous les agents de l'État avec un reste à charge **maxi** de 4,92 € en lien avec le projet de loi Egalim 4 de Guérini).
- ✓ Archivage numérique des documents de référence et instances d'action sociale (trame en PJ).
- ✓ Prévoir un temps de travail avec Nathalie CARPENTIER (Formation) afin de revoir le contenu de la formation action sociale fédérale au vu des évolutions. Connaître les intervenants à cette formation.
- ✓ Travaux de suivi crèches, logements, restauration. Webinaires auprès des militants CGT de l'action sociale sous forme de formations ne remplaçant pas la formation action sociale fédérale mais par thématique (action sociale MTECT et interministériel) plus technique et ayant un contenu politique.
- ✓ Webinaire national sur l'action sociale ministérielle et interministérielle à destination des agents.
- ✓ Travaux de suivi crèches, logements, restaurations.
- ✓ Analyse de la ressource documentaire, bilan annuel de prestations interministérielles déléguées à des opérateurs (chèques vacances DOCAPOSTE, CESU EDENRED, AMD CNAV.....) par ministères et par régions.
- ✓ Analyse de l'évolution des consommations de crédits MTECT sur les prestations individuelles
- ✓ Porter de nouvelles prestations en relation avec les nouveaux besoins et l'évolution de la société.

Tous vos droits en matière d'action sociale (Dépliant CGT, mis à jour août 2023)



DREAL Hauts-de-France : note de service sur le pilotage de l'enveloppe liée aux frais de déplacement. La CGT répond au directeur

Lille, le 6 mars 2024

Note de service

Objet : pilotage de l'enveloppe liée aux frais de déplacement

Le budget de fonctionnement de la DREAL pour l'année 2024 connaît de fortes tensions budgétaires dans le double contexte de l'inflation qui impacte tout particulièrement nos coûts énergétiques (électricité, chauffage, carburant) et du plan d'économies annoncé par le gouvernement. Ce contexte nécessite de réaffirmer et de renforcer nos pratiques en matière de déplacements professionnels.

Le budget 2023 s'est exécuté sur cette ligne à hauteur de 250 000 € et le montant du remboursement forfaitaire des frais de mission a augmenté de plus de 30 % en passant de 15,25 € à 17,50 € puis 20 €.

Je vous demande, pour l'année 2024, de contenir cette ligne en réduisant de 15 % les budgets alloués aux frais de mission, le reste de l'enveloppe étant dévolu à l'acquisition des cartes SNCF TER Pro prépayées et pour l'achat de e-billets en vue de déplacements hors région.

Pour les missions régaliennes relatives aux missions d'inspection et de contrôle, je vous demande de d'organiser les campagnes d'inspections (ou de contrôle) sur la journée entière en couplant chaque fois que possible 2 inspections. Les frais de mission seront validés par vos soins sur cette base. Je vous demande de réanalyser les plans d'inspection et de contrôle établis pour les rendre conformes avec cet objectif de rationalisation des déplacements.

Les cas de dérogations feront l'objet d'un examen individuel systématique et ne pourront avoir pour effet d'abonder le budget qui vous est alloué.

M. le directeur,

une fois de plus, nous allons devoir vous reprocher de mettre en œuvre des restrictions injustifiées mais qu'on vous impose ... Que voulez-vous ? Vous êtes le représentant de la hiérarchie administrative ...

Mais en tout état de cause, nous vous demandons d'entendre l'indignation que les nouvelles dispositions relatives au déplacement des agents de la DREAL soulève, et d'utiliser les marges de manœuvre dont vous pourriez disposer

pour sauvegarder au mieux les conditions de travail de vos subordonnés, et empêcher que leur moral ne sombre tout à fait.

Il s'agit cette fois, en effet, de la réduction des budgets alloués aux frais de déplacement des agents (pour l'instant ?) : comme si ceux-ci se déplaçaient pour leur plaisir, et non pour assurer leurs missions !

Cette réduction (de 15% dit-on) est-elle normale, au regard des missions à remplir, et qui n'ont pas été réduites, elles, de 15% ? Non. Est-elle d'ailleurs nécessitée par l'état des finances publiques ? Non plus.

En effet, regardons un peu quelques chiffres :

En 2019, les aides de l'État aux entreprises se sont élevées à près de 160 milliards d'euros. Premier poste de dépense publique, et presque le triple du budget de l'Éducation Nationale (64,2 milliards en 2024). Depuis 2020, avec le Covid et ses suites, "l'assistance publique" au secteur privé a explosé : les chiffres doivent être tellement effarants qu'il est difficile de trouver un compte exact et complet de ce qui est passé allègrement, ces dernières années, de la poche des citoyens à celle "des entreprises". Sachant que les entreprises n'ont pas de poches, a contrario du patronat et des actionnaires (lesquels en ont parfois de fort vastes, tel M. Bernard Arnault, dont la fortune est passée de moins de 30 milliards d'euros fin 2012 à plus de 200 fin 2023 : on rêve d'un point d'indice de la Fonction Publique qui suivrait une telle courbe !) Pour mémoire, les entreprises du CAC 40 ont distribué à leurs actionnaires, en 2022, 80,1 milliards d'euros, en 2023, 97,1 milliards d'euros, on attend "un

peu moins" -paraît-il- en 2024, entre 70 et 80 milliards ... Sachant bien entendu qu'il ne s'agit là que de ce qui a été versé par les 40 plus grosses capitalisations boursières, et qu'on imagine bien que ni la 41ème, ni la 42ème, ni la 43ème, etc. n'ont laissé leurs actionnaires mourir de faim ! C'est dire si la finance, a contrario de l'administration, se porte bien ...

Récemment, la secrétaire générale de la CGT a toutefois pu évoquer un montant de deux-cents milliards d'euros d'aides au secteur privé, sans être contredite (<https://youtu.be/qyHdGYEqAV4?si=z5kbbU2Tac2O4Yj2>)

Autre indicateur intéressant : en 2021 (année terrible, année masquée, année contrôlée à tous les coins de rue, année de désarroi des populations et de l'économie), la rémunération de M. Carlos Tavarès, patron de Peugeot-Citroën, s'est élevée à 66 millions d'euros. On peut rappeler que Jacques Calvet, pdg du même groupe de 1984 à 1997, se contentait d'un 2,2 millions de francs (soit 329 000 euros annuels !), qui avait pourtant fait scandale en son temps ...

On a peine à croire que toutes ces entreprises et tous ces gens-là ont besoin que le contribuable les aide. Et pourtant, entre 2000 et 2019, la part des aides de l'État reçues par le secteur privé est passée de 2,7% à 6,4% du Produit Intérieur Brut ...

Évolution d'autant plus scandaleuse que ces aides sont soit-disant conditionnées, mais que l'absence de contrôle de la réalisation des engagements pris fait qu'elles sont en réalité distribuées sans aucune contrepartie, que ce soit en termes de salaires, d'embauches, de maintien d'activité sur le territoire national ou d'investissement. Sur la période 2000-2019, en même temps que les aides aux entreprises étaient donc bien plus que doublées, la part de l'industrie dans le PIB passait de 16,5 à 12,0%. Et quant aux investissements dans une industrie "verte" : allez donc un peu sur le terrain voir ces sociétés allemandes, hollandaises ou belges qui, seules dans les Hauts-de-France, installent des éoliennes fabriquées -sauf quelques composants produits dans les usines françaises des groupes industriels étrangers- presque uniquement au Danemark ou en Allemagne,

Pour les autres missions, je vous demande de faire une application stricte de la circulaire n° 6425/SG du 21/11/2023 pour la transformation écologique de l'État qui stipule dans sa mesure 4 "réduire et verdir les déplacements professionnels, en développant le distanciel et le report modal". Je vous demande par conséquent d'encourager le recours à la visio-conférence, aux formations à distance et aux événements hybrides pour limiter les déplacements professionnels.

Lorsque des déplacements sont indispensables, il conviendra de veiller à la pratique du covoiturage et, autant que possible, à l'usage des mobilités douces ; à défaut, de réduire le nombre de participants à une même réunion.

Pour les déplacements en train, le recours aux cartes SNCF de la DREAL est à privilégier strictement. Là encore les cas de dérogation sont à justifier individuellement.

Je demande explicitement à l'encadrement de discuter de l'organisation de la semaine de travail avec les agents concernés afin que la rotation de ces cartes ne soit pas perturbée par les pratiques de télétravail ou par des choix personnels.

Pour mettre en œuvre ce principe de responsabilisation des chefs de service et de l'encadrement, la secrétaire générale me proposera, pour chaque service, une allocation budgétaire de frais de déplacement dimensionnée à la moyenne de vos consommations antérieures et qui sera validée en 5D avant de vous être notifiées.

Je lui donne toute latitude pour optimiser la pleine utilisation des cartes SNCF sur l'ensemble des jours ouvrés de la semaine et vous alerter sur les situations nécessitant une mise au point avec les agents de votre service.

Afin de mettre en œuvre ces indispensables mesures d'économie des deniers publics, je vous invite à mobiliser l'ensemble de la ligne hiérarchique et à être particulièrement vigilants à la programmation et à la validation de chaque déplacement.

Le directeur

Julien LABIT

cela vous donnera une idée de la place de la France dans ce secteur ...

Alors aujourd'hui, comme il y aurait besoin, paraît-il, de faire des économies (M. le Ministre des Finances cherche désespérément 10 milliards au fond de tous les tiroirs), chacun se dit naïvement : l'État va gaver un peu moins les patrons et les actionnaires, et les comptes publics seront rétablis. Que nenni !!!

Car c'est aux agents publics que l'on va demander, une fois de plus, de se serrer la ceinture. Sur leurs salaires, bien sûr, avec un point d'indice qui est de nouveau bloqué, alors que l'inflation, certes pas encore sud-américaine, reste néanmoins délirante. Et puis avec leurs frais de déplacement : car, c'est bien connu, les fonctionnaires, n'ayant pas grand-chose à faire, prennent de temps à autre le parti -il faut bien s'occuper !- d'aller se balader ici ou là, rien que pour tuer le temps ...

Donc, on va remettre de l'ordre là-dedans ! On va voir ce qu'on va voir ! Finis les déplacements sur le terrain qui ne seront pas régaliens, et pas accomplis en trottinette ! Quant aux contrôles (qui ne servent à rien, sinon à ennuyer ces braves industriels dont certains, bien sûr, développent de manière récurrente des phobies administratives à l'endroit de leurs obligations de sécurité - sans doute l'abus des grands crus de Bourgogne, mais que voulez-vous ? Ces satanés repas d'affaires ...), eh bien ces contrôles, on en fera désormais deux par jour : la première, on regardera la hauteur de la clôture du site, et puis l'indice de révision des procédures-qualité ; la deuxième, la clôture aussi, et puis on verra si les conduites de gaz sont bien peintes en jaune. A ce régime, d'ailleurs, s'il y en a une troisième pas loin ... Et voilà, affaire réglée, sécurité garantie ...

Le trait de caricature est à peine forcé ...

Mais disons surtout que la seule chose qui est effectivement garantie dans ce cas, c'est la mise en examen de l'inspecteur chargé du site en cas de pépin grave. Et une fort possible condamnation, les exploitants ayant la fâcheuse habitude d'entonner la chanson "Mais la DREAL ne m'avait rien dit" dans les 5 minutes qui suivent une explosion ...

Alors c'est vrai que certains déplacements peuvent être effectués peut-être moins cher qu'en voiture de service, par les transports en commun. A condition bien sûr que ceux-ci existent : la question a déjà été abordée à propos du déménagement de Barni, où ceux qui viennent, faute de transports en commun disponibles, en voiture au travail (comme ceux qui viennent en vélo, d'ailleurs !) iront se garer où ils pourront. En pièces jointes, deux intéressants graphiques : l'un qui montre l'évolution du réseau ferré français depuis 2010 (passage de 30 335 km à 27 057 km en 2021, soit une réduction de 10,8% du réseau), sur une période où l'on n'a pourtant cessé de glapir sur toutes les ondes : "Prenez les transports en commun !!!", l'autre qui montre l'évolution du même réseau sur une plus longue période, de 1830 à nos jours, réseau passé de 60 000 km à son apogée en 1936-1940 sous le Front Populaire, aux 27 000 km actuels. Un réseau historiquement amputé de plus de 50% de son extension maximale : l'on est clairement passé du tout-automobile au tout-mensonge ...

Tout ceci noté, il convient d'indiquer que ces mesures de restrictions supplémentaires visant l'Administration (mais on en annonce déjà de plus sévères pour 2025 !) se placent dans la continuité d'une politique volontariste de destruction des services publics, engagée en 2002, et poursuivie sans interruption, ni relâche ni ralentissement depuis, bien au contraire.

Cette politique a été avouée, sans vergogne aucune, dans un article publié par le périodique Challenges, en octobre 2007 : auteur, un certain Denis Kessler, vice-président du MEDEF, bras-droit de "Monsieur le Baron" (Ernest-Antoine Seillière).

"Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !" Dixit Kessler ...

Vous trouverez cet article en pièce jointe. L'auteur y explique, bien sûr en justifiant la démarche sur la base des poncifs, approximations et falsifications usuelles des néolibéraux, que tous les gouvernements qui se sont succédés jusqu'alors, depuis 2002 (et c'est également vrai pour ceux qui les ont suivis depuis) avaient le projet bien arrêté de

détruire le modèle social français, issu de la Seconde Guerre Mondiale, de la Résistance et de la Libération, modèle fondé sur le Programme du Conseil National de la Résistance. Il faut comprendre que dans le cadre de ce projet de destruction, une Administration forte, d'une part contrôlant effectivement l'activité économique sous tous ses aspects (utilisation rationnelle des ressources, sécurité, pollutions, etc.), d'autre part étant un moteur social pour le pays, que cette Administration, conséquence de la mise en œuvre du programme du CNR et élément-clé de notre modèle social, tombait nécessairement dans le collimateur de nos gouvernants.

Plus de fonctionnaires ! Plus de contrôles ! L'auto-contrôle, il n'y a que ça de vrai, de Spanghero à Buitoni, en passant par l'épandage des phytosanitaires et les prélèvements d'eau ! La santé, la sécurité et la biodiversité protégées par les marchés financiers ! La liberté, la vraie ! Certes : le libre loup dans la libre bergerie ...

Le programme du CNR a été adopté le 15 mars 1944. Nous allons donc très bientôt fêter son 80ème anniversaire. Vous le trouverez in-extenso en pièce jointe.

Pour comprendre ce document : l'unification des mouvements de Résistance, sous l'autorité du Général de Gaulle, avait conduit à la création du CNR. Présidé par Jean Moulin jusqu'à son assassinat par les nazis, le Conseil s'était fixé deux tâches :

- d'abord lutter contre l'occupant, préparer la venue des troupes alliées, ainsi que la punition des traîtres et des collabos à la Libération,

- mais aussi et ensuite, ré-organiser le pays, à partir des questions suivantes : comment avait-on pu en arriver là ? Comment l'Allemagne, un pays de grande civilisation, avait-il pu tomber entre les mains des fous criminels qui le dirigeaient alors ? Comment une large partie de l'opinion française avait-elle pu, au moins à un moment, adhérer au régime de Vichy, et y voir un avenir ? Comment faire pour que cela ne se reproduise jamais ?

La misère des peuples, née de la grande dépression capitaliste de 1929, l'injustice sociale, le désarroi de ceux que l'âge ou la maladie laissaient sans ressource, l'avidité sans borne des dirigeants de la banque, de l'assurance et de l'industrie (souvent largement compromis, bien avant comme pendant la guerre, aussi

bien Français qu'Anglais et Américains, avec les dirigeants nazis) étaient ce contre quoi il fallait absolument se prémunir, sauf à revivre les mêmes cauchemars : aussi tout un programme économique et social, où la main-mise de l'Etat sur l'activité économique permettrait à celui-ci d'engager une véritable politique sociale, fut-il dressé - programme baptisé plus tard : "Les jours heureux" - et mis en œuvre après la Libération, avec la création de la Sécurité Sociale, des caisses de retraite, des allocations familiales et des aides aux revenus modestes, avec la nationalisation des secteurs des mines et de l'énergie, des banques, des assurances et de certaines grandes industries, avec le droit de vote enfin accordé aux femmes, avec la reconnaissance de la représentativité syndicale, avec la création des comités d'entreprise, des CHS (futurs CHSCT), etc.

C'est le camarade Louis Saillant qui signa, pour la CGT, le programme du CNR, CNR qu'il allait d'ailleurs présider à partir de novembre 1944. C'est un autre camarade cégétiste, Ambroise Croizat, qui, comme Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Général de Gaulle, de novembre 45 à mai 47, se chargera de le mettre en œuvre.

C'est-à-dire que l'intention de nos gouvernants est très clairement -même s'ils s'abstiennent eux-même de le crier sur les toits, d'autant que leurs donneurs d'ordre de la finance internationale leur recommandent d'y aller "tranche par tranche"- de supprimer la Fonction Publique (au moins la garantie de l'emploi, qui est une garantie d'indépendance et par suite d'intégrité), les retraites, le système actuel de l'assurance-maladie, l'hôpital public, etc. Oui, les choix économiques, sont des choix politiques (<https://www.blast-info.fr/emissions/2024/economie-il-ny-a-aucune-fatalite-que-des-choix-politiques-kGjVss-QLQlqx3gtCyLzpjA>)

Tel est donc le programme de nos gouvernants. Si vous doutez de la filiation spirituelle entre Denis Kessler et l'actuel pouvoir : vous trouverez en pièce jointe le communiqué de presse de l'Elysée, publié à l'occasion du décès de Kessler (car ce brave homme a rendu l'âme ou ce qui lui en tenait lieu en juin dernier), communiqué éploré : même l'Abbé Pierre, à l'occasion de sa disparition, n'a pas dû en avoir un pareil ! A chacun ses références morales ...

La section CGT-SNPTAS de la DREAL HDF

Avis de formation OFICT : Quelle stratégie syndicale face au « Wall Street management' » ?

Objectifs de ce stage

Si la conception d'un management alternatif progresse parmi les militants de la CGT, sa traduction concrète reste encore à construire. Les objectifs de ce stage sont :

- ✓ amener leur syndicat à intégrer la question de la transformation du travail dans leur activité syndicale.
- ✓ permettre aux camarades de monter dans leur entreprise des initiatives autour des besoins de transformation des modes de management,
- ✓ aider à la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens (ICT) à partir de leur place et de leur rôle dans le travail.

Public visé :

Les élu-e-s et mandaté-e-s, les responsables d'organisations CGT (spécifique ou générale) et les syndiqués ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

Les objectifs de la formation :

Ne plus subir les stratégies managériales pour mettre les services et établissements au service de la satisfaction des besoins économiques, sociaux et environnementaux qui s'expriment dans la société, telle est l'ambition de ce stage.

Les objectifs concrets sont :

- ✓ amener leur syndicat à intégrer la question de la transformation du travail dans leur activité syndicale.
- ✓ permettre aux camarades de monter dans leur service ou établissement des initiatives autour des besoins de transformation des modes de management,

Programme et progression :

Wall Street Management et management:

- ✓ De quoi parle-t-on ?
- ✓ A quelle stratégie faisons-nous face ?
- ✓ Identification des conséquences et des contradictions
- ✓ Lien entre les spécificités du rôle et de la place des ict dans le travail et les revendications ?

- ✓ Conception patronale et conception syndicale du rôle et de la place des ICT (charte ugiot de l'encadrement)

- ✓ Nos repères revendicatifs pour construire le management alternatif
- ✓ Transformation du management : Présentation d'interventions syndicales réussies
- ✓ Présentation en plénière de 2 ou 3 exemples au moyen de vidéos, exposés
- ✓ Débat

Construction d'une intervention syndicale

- ✓ Présentation de la démarche
- ✓ Travaux de groupe sur un enjeu revendicatif
- ✓ restitution et débat en plénière
- ✓ Gagner la transformation du travail
- ✓ Quels moyens et outils à notre disposition (professionnels ou syndicaux, individuels ou collectifs) ?
- ✓ Les nouveaux droits et moyens à gagner
- ✓ Pistes de propositions pour un plan d'actions syndical sur le lieu de travail

Méthodes pédagogiques :

La démarche pédagogique s'articule autour d'apports de connaissances et de méthodes, de recherches individuelles et en groupes, d'exercices pratiques, de débats formateurs.

Modalités d'accès :

Pré-requis : Formation syndicale générale de niveau 1 souhaitée.

Evaluations prévues :

- ✓ Évaluations formatives au cours de la formation.
- ✓ Évaluations estimatives à l'issue de chaque thème et une évaluation estimative globale à l'issue de la formation.
- ✓ Un suivi à posteriori des stagiaires sera mis en place concernant les interventions programmées dans le plan de travail syndical.

Durée de la formation : 2 jours à Montreuil les 24 et 25 juin 2024

¹ management par objectif quantitatif à flux tendu dans un cadre d'austérité

25 avril 2024 : santé, sécurité, conditions de travail

On ne négocie pas !

On se mobilise !

10 milliards d'euros de coupes budgétaires : le gouvernement continue d'organiser la fuite en avant austéritaire !

Note confédérale de décryptage

11 mars 2024

Suite aux annonces récentes du ministre de l'Économie, un décret publié le 22 février 2024 au Journal officiel acte 10 milliards d'euros de coupes budgétaires. Un [communiqué de presse confédéral](#) a été diffusé le 22 février 2024 et un certain nombre d'organisations de la CGT se sont exprimées sur leurs champs respectifs.

A l'occasion du Projet de Loi de finances 2024, la CGT avait organisé une [conférence de presse](#) le 29 septembre 2023, lors de laquelle il a été mis en lumière :

la baisse de la fiscalité des grandes entreprises et des contribuables les plus fortunés, au détriment des ménages les plus modestes, des collectivités locales et des services publics ;

les manquements de l'État eu égard à son rôle de garant de « l'équité territoriale » (pôle financier public) ;

l'extrême urgence d'obtenir des résultats significatifs dans la lutte anti-fraude fiscale (chaque année, près de 100 milliards d'euros) ;

et la nécessité de conditionner les aides publiques aux entreprises (près de 200 milliards).

Pour rappel, le gouvernement avait construit le Projet de Loi de Finances 2024 à partir d'une prévision de croissance de 1.4% pour 2024 alors même que les prévisions de divers organismes et institutions oscillent entre 0.8% (OFCE), 0.9% (Banque de France) et 1.2% (OCDE et Commission européenne). Ce qui se confirme aujourd'hui avec une estimation rabaisée à 1%.

L'objectif affiché par le gouvernement est de ramener le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB).

Ces coupes s'élèvent à 5 milliards d'euros sur les frais de fonctionnement, 5 autres sur plusieurs politiques publiques, auxquels s'ajoute 1 milliard d'euros de baisse de crédits que devront supporter certains opérateurs de l'État, dont l'ANCT (Cohésion des Territoires) et France compétences.

Ce nouveau serrage de vis vient s'ajouter aux 16 milliards de coupes dans le budget 2024, qui s'est notamment traduit par la forte hausse des tarifs de l'électricité avec la suppression du bouclier énergétique.

À plus long terme, Bercy n'exclut pas d'« aller plus loin », dans le cadre d'un éventuel projet de loi de finances rectificatif. Pour 2025, 12 milliards d'euros d'économies avaient déjà été annoncés en fin d'année dernière.

Il faut souligner que ce train de mesures austéritaires passe par décret, contournant ainsi une nouvelle fois le contrôle démocratique du Parlement, après les 49-3 utilisés pour passer en force le Projet de Loi de Finances 2024. Le chiffre de 10 milliards est d'ailleurs guidé par cette volonté de s'affranchir du débat démocratique car il correspond au 1,5% maximal du budget qui permet de passer par voie réglementaire.

Rappelons également que depuis le 1er quinquennat Macron, les gouvernements successifs ont mis en œuvre un florilège de mesures fiscales (suppression de l'ISF, baisse de l'impôt sur les sociétés, diminution des impôts de production pour les entreprises, mise en place du prélèvement forfaitaire unique, suppression de la taxe d'habitation) qui engendre inévitablement un affaiblissement des finances publiques au profit des plus riches.

L'austérité, une stratégie désastreuse

« Choisir l'austérité a été, pour l'Europe, un échec économique et une erreur politique », « L'austérité est une impasse », « Nous l'avons essayé et cela a été un échec » ; Ces mots sont ceux de Bruno Le Maire en 2022 et d'ajouter également dans un éclair de lucidité, pour rappeler la crise de 2008 « Tailler dans les dépenses à la hache, se précipiter dans la réduction de la dette sans croissance a entraîné l'appauvrissement des pays européens », « lorsque vous faites le choix de l'austérité, les premières dépenses dans lesquelles

on tranche sont toujours les dépenses d'investissement dans l'innovation, la recherche, l'éducation, l'enseignement supérieur, c'est-à-dire celles qui garantissent l'avenir d'un pays ».

Pourtant, deux ans plus tard, il renouvelle cette erreur d'une politique d'austérité dans un contexte non seulement de croissance très faible, mais aussi avec une inflation toujours élevée.

De nombreux économistes pointent que les effets d'une réduction des dépenses publiques dans ce contexte actuel pourraient s'avérer bien pires encore et provoquer une récession en Europe (notamment avec une politique monétaire de la Banque Centrale Européenne restrictive) tandis que l'économie mondiale entrerait dans un nouveau cycle de croissance.

Une nouvelle fois, les services publics vont payer un lourd tribut et les politiques publiques mises à mal.

Ces 10 milliards de coupes budgétaires constituent aussi une nouvelle attaque contre la Fonction publique dont les plus de 5 millions d'agent-es subissent déjà une politique d'austérité ravageuse et une dégradation continue des conditions de travail.

Pour rappel, les ministères sont enjoins de réduire de 750 millions d'euros leurs achats et, surtout, de 700 millions d'euros leur masse salariale, notamment en « décalant des recrutements » ou en ne mettant pas en place certaines mesures spécifiques ou catégorielles. Lors de son explication de texte le 19 février, Bercy s'est défendu de vouloir supprimer des emplois (l'objectif sur le quinquennat étant une stabilité des emplois de l'État), indiquant compter s'attaquer notamment aux sous-exécutions constatées en fin d'année (des recrutements programmés mais non réalisés). Mais les décalages de recrutements pourraient parfois se traduire dans les services par des non-remplacements de départs à la retraite, recette éprouvée lors des précédentes vagues de suppressions de postes de fonctionnaires. Comme l'affirme l'UFSE CGT dans son [communiqué](#) du 28 février, « En annulant ces crédits, la Macronie ampute lourdement les moyens de financement de toute une série de politiques publiques : logement, environnement, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, emploi, culture, etc. Des milliers de postes seront par ailleurs supprimés dans le versant de l'État. »

Cela représenterait 20 000 suppressions de postes selon le Collectif Nos Services Publics.

TRAVAIL : Les plus précaires dans le viseur

1,1 milliard sur un budget de 22,6Md€ pour le Travail, affaiblissant notamment les missions de contrôle et ce, en parfaite adéquation avec la chasse aux normes visant à donner plus de liberté au capital pour exploiter le travail. C'est l'équivalent de 130 000 aides à l'embauche d'apprentis, soit un poste d'apprenti sur trois supprimé dans l'enseignement secondaire.

Plus de quatre millions de salarié-es n'ont déjà pas accès au service public de l'inspection du travail et le ministère vient d'annoncer la suppression de 100 recrutements ainsi que l'annonce le [communiqué](#) de la CGT TEFP qui vient de rendre publique une carte interactive des postes vacants.

227 954 579 € de coupes concernent le programme 102 "Accès et retour à l'emploi". Ce programme doté initialement d'environ 7,5 Md€ permet d'assurer le financement notamment de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, du service public de l'emploi, l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi avec les contrats aidés ainsi que l'Insertion par l'Activité Économique et de l'insertion des jeunes avec le Contrat d'Engagement Jeune.

Le projet de France Travail a pour ADN d'obliger les chômeurs et chômeuses à accepter n'importe quel emploi en limitant leur accès à l'assurance chômage. De plus, les réformes de l'assurance chômage de 2021/2023 cherchaient déjà à réduire les durées d'indemnisation notamment en cas de meilleure condition économique. Aujourd'hui, les perspectives économiques s'assombrissent et pourtant le gouvernement cherche à diminuer le budget d'indemnisation des demandeur-ses d'emploi. Preuve en est que le gouvernement cherche à faire des économies sur l'assurance chômage au détriment des bénéficiaires quelle que soit la situation économique.

La moitié des 1,1 Md€ concerne la formation professionnelle et l'apprentissage : 200 millions sur le Compte Personnel de Formation (CPF), 200 millions sur les Niveaux de Prise En Charge des contrats d'apprentissage et 150 millions sur les Plans d'Investissement des Compétences. [200 millions de coupes par l'instauration d'un reste à charge sur le CPF.](#)

A ce sujet, voir le [communiqué](#) confédéral du 20 février. Le gouvernement a décidé d'imposer ce reste à charge sans la moindre concertation avec les organisations syndicales, pourtant annoncée par l'ancienne ministre déléguée Carole

Grandjean. Les organisations syndicales devraient désormais être sollicitées uniquement pour discuter des modalités de sa mise en œuvre...

S'attaquer au CPF (2,2 milliards budgétés en 2024) pour faire des économies n'est pas admissible, car cela va avant tout pénaliser les salarié-es les plus fragiles, celles et ceux dont les salaires sont déjà insuffisants pour bien vivre. Ils ou elles seront les plus impacté-es, alors que ce sont celles et ceux qui ont le plus besoin de se former.

Les 200 millions de coupes, traduits par le gouvernement par un reste à charge de 10 % sur le montant global d'une formation, ne concerneront pas les privé-es d'emploi ni les projets co-construits avec l'employeur. Ils pèseront donc uniquement sur les salarié-es qui utilisent leur CPF de manière autonome. En réalité, leur reste à charge pourrait donc atteindre 13 à 16% de leur formation pour parvenir aux 200 millions.

Pour la CGT, la première chose à faire pour réduire le déficit est de repasser la contribution des entreprises à la formation professionnelle au taux en vigueur avant la réforme de 2014 : 1,6% de la masse salariale (contre 1% aujourd'hui). Cela permettrait de réinjecter chaque année 4 milliards d'euros dans le système de formation professionnelle, et ainsi permettre de résorber les déficits et de libérer des moyens pour les départs en formation et la montée en qualifications.

[200 millions de baisse des niveaux de prise en charge \(NPEC\) des contrats d'apprentissage](#) Il y a déjà eu une baisse des NPEC en 2 temps : une 1^{ère} de 2,7 % à l'été 2022 (300 millions d'euros), et une 2^{nde} de 5% en septembre 2023 (500 millions d'euros), et ce, malgré le vote contre cette nouvelle baisse au conseil d'administration de France compétences des 5 organisations syndicales, 3 organisations syndicales et de Régions de France.

L'actuel système de détermination des NPEC est injuste dans la mesure où il favorise toujours celles et ceux qui tirent les coûts vers le haut et pénalise celles et ceux qui fournissent des efforts pour être en cohérence avec les politiques de France compétences. Avant de décider toute baisse des coûts, il aurait fallu prendre le temps d'avoir une méthode de calcul de ces coûts juste, cohérente, qui prenne en compte des éléments qualitatifs de l'apprentissage ainsi que les particularités des branches.

Sur l'apprentissage, il serait plus juste de travailler sur le bien-fondé de l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprenti-es qui est aujourd'hui versée à toutes les entreprises quelle que soit leur taille, ce qui représente des montants énormes, 4 milliards d'euros chaque année. Ces aides devraient être conditionnées à des critères sociaux, notamment en fonction de la taille des entreprises, de leur secteur d'activité, de la qualité de l'accompagnement et de la qualité de la formation.

Carole Grandjean avait annoncé en novembre 2023 le lancement d'une concertation en vue d'une réforme structurelle du modèle de financement de l'apprentissage, nous l'attendons toujours...

[150 millions sur le Plan d'Investissement dans les Compétences](#)

Comme il n'y a quasiment plus d'appels à projet nationaux, ce sont les PRIC (Plans Régionaux d'Investissements dans les Compétences) qui viennent d'être signés qui seront impactés. Le financement des PRIC était en moyenne de 60% par la région et 40% par l'État, le désengagement de l'État pèsera donc essentiellement sur les régions.

3 494 949 € de coupes sur le programme 155 "Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail". Ce programme est initialement doté d'environ 700 M€. Le programme le moins affecté en termes de budget est celui du financement de la fonction support en charge notamment de l'évaluation et de la gestion générale du volet travail emploi.

863 550 472 € de coupes sur le programme 103 "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi". Ce programme doté initialement d'environ 14,5 Md€ permet de financer l'alternance, la formation des demandeurs d'emploi, l'anticipation et l'accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi, les structures de la formation professionnelle et de l'emploi ou encore les actions destinées à favoriser la reprise d'activité des chômeur-ses.

Les baisses de budget en matière de formation professionnelle vont à rebours des nécessités de mutation de notre tissu économique pour s'adapter aux transitions environnementales et numériques.

5 000 000 € de coupes sur le programme 111 "Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail". Doté d'environ 185 M€, ce programme finance les actions en matière de santé et sécurité au travail, de qualité et effectivité du droit ou encore de démocratie sociale avec les représentativités syndicale et patronale. Les diminutions des budgets de ce programme concernent notamment l'aide au paritarisme, l'inspection du travail et le développement de l'égalité femmes-hommes.

La mission "Santé" perd 70 millions d'euros, répartis sur les programmes "Protection maladie" (50 millions) et "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins" (20 millions).

EGALITE FEMMES HOMMES : Une des plus fortes baisses avec 9,1% du budget amputé Avec un budget initial pour 2024 de 77 millions d'€, amputer de 7 millions le budget alloué aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes signifie une baisse de 9,1%. C'est l'une des plus fortes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est restée la grande cause affirmée par le président de la République. Mais c'est une cause sans acte et sans moyens.

Alors que la dernière étude « Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres : un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes » chiffre à 80 milliards d'euros, soit 3 % du PIB un investissement nécessaire dans les métiers du soin et du lien, le gouvernement réduit encore le budget très insuffisant consacré à l'égalité.

De plus dans son rapport « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? », la Fondation des Femmes estime qu'il faut entre 2,6 et 5,4 milliards d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Les besoins sont importants et l'égalité est constitutionnelle et constitutive de notre société. Or le gouvernement y accorde aujourd'hui un budget de seulement 77 millions d'euros, soit une goutte d'eau dans l'océan des inégalités entre les femmes et les hommes et de violences sexistes et sexuelles. Le gouvernement devrait s'inspirer des études faites pour consacrer une révision positive de son budget, mais que nenni, le gouvernement y ajoute une coupe de 7 millions d'euros.

Pour que la devise de la République française ne soit pas que des mots, le gouvernement doit investir pour la liberté, l'égalité et la fraternité et cesser de mettre à mal les fondements de notre société.

HANDICAP : Une coupe budgétaire discriminante

Par ce décret, Bruno Le Maire annule 230 millions d'euros d'attribution à la dotation 157 du budget de l'Etat. Les crédits de ce programme 157 concernent deux éléments majeurs concernant le handicap en France.

Le programme 157 est dédié au financement de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) qui concerne aujourd'hui plus d'1,2 million de bénéficiaires. Ce financement englobe 89% des dépenses du programme, à hauteur de plus de 11 milliards d'euros. Pour rappel, le montant de l'AAH pour une personne seule est à hauteur de 971,37 euros/mois. Etant donné que le gouvernement a annoncé une revalorisation des minima sociaux pour 2024, l'AAH est destinée à dépasser la barre des 1 000 euros (1016 pour être précis) à la date du 1er avril 2024. L'on peut donc estimer que cette annulation de 230 000 d'euros ne concerne pas cette partie-là du programme 157.

On peut résolument s'inquiéter sur la perte de financement de l'autre partie du programme 157 : l'aide au poste que l'Etat verse aux Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) au titre de la garantie de rémunération des travailleur-ses handicapé-es. Cette rémunération garantie est la seule source de rémunération que connaissent les usager-es des ESAT (n'ayant pas de salaires car non reconnue-s comme des travailleur-ses). Si les coupes dictées par Bruno Le Maire concernent donc bien cette partie-là du budget, Bercy fait alors 230 millions d'euros d'économies sur le dos de travailleur-ses déjà précarisé-es autant par leur handicap que par les institutions qui les emploient : le risque étant que les employeurs d'ESAT, voyant cette aide diminuée, diminuent également la rémunération garantie des travailleur-ses handicapé-es d'ESAT.

ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET MOBILITE DURABLES : La mission la plus touchée

Alors que Macron se targuait d'une augmentation annuelle de plus de 7 Md€ du budget de la transition climatique, l'illusion n'aura pas duré. Le décret prévoit en effet une baisse de 2,2 Md€ des crédits de paiement pour la seule mission "Écologie, développement et mobilité durables", qui porte donc 22% de l'effort global.

Le dispositif « Ma prime renov' », porte-étendard de la politique de rénovation des bâtiments, est un des dispositifs les plus impactés avec environ 1 Md€ d'économie (alors que son budget avait été augmenté 1,6 Md€ en septembre 2023 dans le cadre de la planification écologique). Le Fonds Vert (géré par le min-

istère de la transition écologique et dédié aux collectivités pour financer des projets de « *performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie* ») perd la quasi-totalité de l'augmentation de 500M€ annoncée en septembre. C'est l'équivalent de 48 collèges non rénovés ou 500 écoles de 6 classes. (Collectif Nos Services Publics).

Le budget dédié aux infrastructures, en particulier de transport, est aussi fortement amputé. C'est l'équivalent du budget total pour la ligne 14 du Métro parisien en 2022 soit un an de travaux en 2022 soit un an de travaux en plus avant l'ouverture. (Collectif Nos Services Publics).

Les détails des annulations de crédits :

430 M€ pour le Fonds vert, outil essentiel de financement de la transition écologique des communes et des EPCI.

341 M€ € pour les "Infrastructures et services de transports".

12,5 M€ pour le programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables", qui finance notamment les emplois et crédits de personnels du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ainsi que d'autres activités.

46,8 M€ pour le programme "Paysages, eau et biodiversité", qui finance notamment la planification de la politique de l'eau (Sdage), l'accompagnement des collectivités pour atteindre le zéro pesticide, la protection des captages, la surveillance et les contrôles des installations de traitement des eaux usées urbaines ;

11,2 M€ de subventions en moins pour le Cerema, l'IGN et Météo France ;

70 M € pour la prévention des risques naturels et technologiques ;

10 M € pour les "Affaires maritimes, pêche et aquaculture" ;

196,5 M€ pour le développement des EnR électriques et du biogaz.

1,3 Md€ pour « MaPrimeRenov' » ainsi que sur les aides pour acquérir un véhicule propre. Alors que la rénovation énergétique des logements est un enjeu écologique et social primordial, le gouvernement a fait le choix de réduire les aides accordées aux ménages à travers le dispositif « MaPrimeRenov' ». Son budget devait en effet passer de 2,5 milliards d'euros en 2023 à 4 milliards d'euros en 2024. Toutefois, il diminue de 1 milliard d'euros, et sera de 3 milliards d'euros en 2024. Selon le collectif [Nos services publics](#), cette coupe budgétaire correspond à entre 100 000 et 150 000 logements dont la rénovation énergétique ne pourra pas être effectuée, soit environ le nombre de logements d'une ville comme Rennes ou Lille.

Pourtant, pour tenir les objectifs climatiques de la France, à savoir une réduction d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, la planification écologique du gouvernement considère qu'il faudrait que 900 000 rénovations thermiques soient réalisées par an au niveau basse consommation, c'est-à-dire des logements labellisés en catégorie A ou B. Cependant, seules 70 000 rénovations ont été financées par le dispositif « MaPrimeRenov' » en 2023, alors que 100 000 étaient prévues.

Selon le think tank I4CE, il faudrait d'ailleurs doubler les investissements dans la rénovation énergétique des logements entre 2024 et 2030 pour respecter les engagements climatiques de la France. En 2023, ces investissements étaient de 17,5 milliards d'euros, et les besoins supplémentaires sont de 15,2 milliards d'euros par an en moyenne sur la même période.

D'une manière générale, les budgets dédiés à la transition sont fortement touchés par cette cure d'austérité, et cela va avoir des impacts concrets dans la lutte contre le réchauffement climatique et la chute de la biodiversité. Après les grandes annonces de la planification écologique en septembre 2023, le gouvernement saborde lui-même sa propre politique environnementale, sans que d'autres pistes de financements ne soit explorées. Entre la régulation des profits du capital et la sauvegarde de la planète, Macron, Le Maire et leurs amis ont une fois de plus choisi...

Les besoins pour réussir la transition écologique, dans le temps, impartis doivent en effet être financés, et ils sont conséquents. Selon le rapport Pisani-Mahfouz, le financement de la transition climatique représenterait un surcroît d'investissement de l'ordre de 2,3 % du produit intérieur brut (PIB) par an, en France, pour faire face à nos engagements de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030. Il estime l'investissement public à 30 milliards d'euros par an sur leur champ. Or, retarder ces investissements indispensables à la transition écologique coûte de plus en plus cher. D'une part, parce que le réchauffement climatique augmente chaque année un peu plus les coûts de l'inaction. D'autre part, parce que les politiques économiques d'urgence mises en place pour limiter le coût de notre dépendance aux énergies brunes sont tout aussi onéreuses : au moins 30 milliards d'euros en 2023 pour le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité.

LOGEMENT : 300 millions en moins pour le Logement alors que les besoins sont criants

L'annulation de 736 millions d'euros sur la mission "Cohésion des territoires" touche des politiques publiques comme l'aide à l'accès au logement (-300 millions d'euros) ou l'urbanisme, les territoires et l'amélioration de l'habitat (-358 millions d'euros). Pour l'accès au logement, c'est l'équivalent de la baisse des APL de 3,5 euros par mois pour chaque personne qui y a droit. (Collectif Nos Services Publics).

La question du logement est centrale dans la vie de la population, et plus particulièrement dans celles des travailleurs et des travailleuses. Le droit au logement est un principe constitutionnel. Notamment, la garantie d'un logement digne, accessible et durable pour tous est un élément fondamental du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société. Pourtant, en France, près de 15 millions de personnes, soit 1 personne sur 5, souffrent de la crise du logement (difficultés à se loger, à entretenir son habitat, suroccupation, insalubrité, etc.). Pour la CGT, on estime aujourd'hui qu'il faudrait construire entre 400 000 et 500 000 logements par an dont 200 000 à 300 000 logements sociaux pendant cinq ans pour résorber durablement la crise du logement.

Les 6 dernières années de mandat Macron sont celles où la France a construit le moins de logements au cours des 30 dernières années.

La CGT considère que les budgets alloués pour la rénovation thermique des logements est insuffisante. Agir pour la rénovation massive du parc social et, plus largement, du parc de logement, c'est améliorer les conditions d'existence de la population, agir efficacement pour limiter le changement climatique et développer l'emploi.

AIDE AU DEVELOPPEMENT

900 millions en moins pour l'Aide au développement, dans un monde de plus en plus déstabilisé par la pauvreté et les guerres. C'est l'équivalent de 18 hôpitaux régionaux de 250 lits en Palestine, Haïti, Côte d'Ivoire, Tunisie ou Turquie. (Collectif Nos Services Publics).

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : Un mauvais coup supplémentaire pour les universités et la recherche publique

1,1 milliard en moins pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, soit un mauvais coup supplémentaire pour les universités et la recherche publique. C'est l'équivalent de 1 500 projets de recherche ou de la suppression d'un tiers des cours pour un-e étudiant-e en licence. (Collectif Nos Services Publics)

Comme l'affirme le [communiqué](#) du 23 février de la FERC Sup CGT :

« Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, le Projet de Loi de Finances 2024 présenté à l'automne, annonçait pourtant déjà la couleur, tout comme ceux des années précédentes d'ailleurs : pour notre ministère, une augmentation de seulement 818 M€, soit + 3,1% en euros constants, bien en dessous du niveau de l'inflation sur 2023 (4,9% selon l'INSEE).

Et ce décret d'annulation tape encore plus fort et prévoit pour les trois programmes du MESR une diminution de 588,3 M€ :

Le programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire (15,1 Mds€) moins 80,1 M€.

Le programme 172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (8,2 Mds€) perd 383,1 M€, soit près de 5%.

Le programme 231 - Vie étudiante (3,3 Mds€) se voit lui amputé de 125,1 M€, soit près de 4%. Au total, ces coupes budgétaires représentent 72% de la magnifique "hausse" en trompe-l'œil annoncée en grande pompe par gouvernement et ministre en septembre dernier ! On attend sa réaction après cette humiliante décision de Bercy...

Pour la MIREs (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur) dans sa globalité, qui inclut également par exemple la recherche spatiale ou la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables, autant de domaines où la recherche publique devrait être largement soutenue pour répondre aux urgences climatiques, écologiques, énergétiques..., l'amputation atteint presque le milliard d'€ (904 247 682 €) !

Bref, il ne va bientôt plus rien rester pour faire fonctionner le service public d'ESR : pas de quoi augmenter des capacités d'accueil pour les néo-bacheliers depuis plusieurs années déjà, même pas de quoi payer cette année les pourtant si maigres augmentations du point d'indice, pas de quoi rénover des bâtiments en ruine, pas de quoi faire tourner la recherche ! Pourtant, Macron osait affirmer le 7 décembre 2023 : "On a mis plus d'argent dans la recherche". Les mensonges du Président de la République et de sa ministre de l'ESR sont révoltants ! ».

L'enseignement supérieur et la recherche est un des secteurs les plus touchés par la réduction de dépenses publiques annoncée par Bruno Le Maire. Alors que son budget devait augmenter de 1,2 milliard d'euros en 2024, une baisse de 904,2 millions d'eu-

ros a été annoncée la semaine dernière, ce qui limite la hausse à 300 millions d'euros pour 2024.

Ces coupes budgétaires représentent 3% du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui était de 31,8 milliards d'euros en 2023. Par ailleurs, elles représentent 8% de l'effort total de baisse des dépenses publiques, alors que le budget de l'enseignement et de la recherche représente 5,5% du budget de l'État. Cela montre bien qu'une part importante de l'ajustement des dépenses publiques pèse sur ce secteur.

Le plus gros effort porte sur la mission 172 « Recherches scientifiques et technologies pluridisciplinaires » qui finance des organismes de recherche comme le CNRS, l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ou l'INRIA (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique), avec une réduction de 383 millions d'euros des crédits alloués.

Le budget de la recherche ne permettra pas d'atteindre les 1% du PIB dans le secteur public malgré l'engagement européen des 3% du PIB (1% pour la recherche publique et 2% pour la recherche privée) pris par la France dans le cadre du traité de Lisbonne en 2000. Il y a urgence d'un choc d'investissement. Si on veut rattraper le retard pris et atteindre le seuil des 1 % du PIB, il faut plus de 5 Mds € supplémentaires consacrés à la seule recherche publique et aller plus loin au cours des années suivantes afin de répondre aux défis nouveaux (environnement, santé, numérique, etc).

EDUCATION : Des suppressions de postes pour la « grande cause » de l'école

690 millions en moins pour l'Education nationale qui traverse déjà une crise de recrutement sans précédent. C'est l'équivalent de 438 écoles primaires, 54 collèges et 14 000 élèves en situation de handicap non accompagnés. (Collectif Nos Services Publics)

Le [communiqué](#) du 22 février de la CGT Educ'Action [souligne que](#) :

« Cette baisse massive se fera principalement sous la forme d'emplois : 2620 postes d'enseignant-es sont supprimés dans le 1er degré public, 1740 dans le second degré public et 1760 postes dans le privé. S'y ajoutent 4600 postes d'AED et AESH qui sont purement et simplement annulés (chiffres du Café Pédagogique).

Avec cette suppression de près de 11 000 postes, l'application du fameux « choc des savoirs » (groupes de niveau, redoublements, prépa seconde...) paraît impossible et offre sans doute une bouée de sauvetage à la nouvelle ministre, qui peinait il y a quelques jours encore à justifier les groupes de niveau. Si cette mesure et d'autres disparaissent, ce dont se réjouira la CGT Educ'action, nous sommes plus qu'inquiètes sur les conséquences de cette nouvelle saignée.

Alors que toutes les catégories de personnels évoquent leur souffrance face à des conditions de travail qui se dégradent d'année en année, cette nouvelle coupe budgétaire ne va qu'accentuer leur mal-être dans l'exercice de leurs missions. S'ajoutent à cela, des conditions d'étude loin d'être optimales qui pénaliseront, en tout premier lieu, les élèves les plus en difficulté. Et que dire de la suppression de milliers de postes d'AED et d'AESH, alors que le ministère se vante de vouloir lutter contre le harcèlement et de promouvoir l'École inclusive. Rappelons que G. Attal, éphémère ministre de l'Éducation nationale, avait annoncé fin décembre la création de 2137 postes d'enseignant-es pour « financer » l'application de ses réformes. Mesure exceptionnelle annoncée alors en grandes pompes... pour en supprimer plus du double deux mois plus tard !

Baisse de 10 milliards des dépenses publiques : vers un nouveau retour de la rigueur ?

Pôle prospective & territoires. Mémo éco 135 du 11 mars 2024.

Lors du Journal télévisé du 20 heures le dimanche 18 février 2024, le ministre de l'Économie et des Finances a annoncé que le **gouvernement réduirait de 10 milliards d'euros les**

L'Éducation nationale, priorité numéro 1 du président et du 1er ministre qui « emmenait avec lui à Matignon » la cause de l'École ?? Cette annonce scandaleuse dément une fois de plus par les actes, les paroles du pouvoir exécutif ».

CULTURE La création et le spectacle vivant sacrifiés

Le [communiqué](#) de la Fédération CGT du Spectacle du 27 février affirme que « Sur les 10 milliards d'euros d'économies imposées, le ministère de la Culture se voit annuler plus de 204 millions d'euros de crédits pour l'année 2024 sur l'ensemble de ses missions (patrimoine, création, soutien aux politiques du ministère de la Culture) malgré les promesses faites au cours de la loi de finances.

En ce qui concerne la création, ce sont 96 millions d'euros de crédits qui disparaissent pour l'année 2024 ! Alors même que le service public du spectacle vivant souffre actuellement d'un sous-financement estimé à 40 millions d'euros pour l'année 2024 et que les structures culturelles qui rencontrent des difficultés financières se multiplient sur le territoire, le gouvernement tire à boulets rouges sur nos secteurs !

Que l'on soit auteur-es, artistes, technicien-nes, personnels administratifs et d'accueil, intermittent-es ou permanent-es, les emplois sont gravement menacés. Cette coupe budgétaire sans précédent vise tous nos lieux de création : compagnies, ensembles, festivals, lieux labellisés ou opérateurs nationaux ; mais aussi les aides directes à l'emploi (le fonds d'aide à l'emploi Fonpeps) financées sur le programme Création pourrait aussi être menacé ».

SPORT L'austérité budgétaire : discipline olympique du gouvernement

Alors que le Président, lors d'une de ses allocutions de la nouvelle année, déclarait que dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques « l'activité physique et sportive serait promue Grande Cause nationale » et que le ministère en fait la une de son site internet, les politiques publiques du sport vont connaître un grand coup de rabot.

Ce sont en effet plus de 50 millions d'euros de crédits qui sont annulés. On est loin des promesses de « mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain » avec un relais sociétal dont l'objectif est « d'améliorer l'éducation, la santé, l'inclusion et de rendre notre société plus solidaire ».

Le ministère se glorifiait lors à propos du projet de loi de finances 2024 d'avoir un budget ministériel inédit pour l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris avec une hausse de 7 % pour les politiques publiques du sport et une hausse de +10 % sur le strict périmètre des crédits budgétaires hors masse salariale. Avec un projet phare : le plan « 5 000 terrains – Génération 2024 », il devait donner le bon cadre aux nouveaux sportif-ves et licencié-es de demain, le socle, en rénovant les équipements sportifs, notamment ceux des établissements scolaires. En 2024, les investissements devaient se faire selon la répartition suivante : 48 M€ dédiés au financement d'équipements sportifs de proximité qui devront être situés dans ou à proximité d'établissements scolaires (23,9 M€ dans un volet national et 24 M€ délégués aux Préfet-es de région pour le volet régional/territorial) ; 10 M€ dédiés au financement de cours d'écoles actives et sportives (design sportif, petits équipements sportifs, agrès, bancs actifs, parcours de santé ou d'obstacles...) ; 39,5 M€ destinés au financement de la construction ou rénovation d'équipements structurants ainsi qu'à l'acquisition de matériels lourds qui devront être situés dans ou à proximité d'un établissement scolaire.

dépenses publiques en 2024, en plus des 16 milliards déjà prévus dans le projet de loi de finances. Cette annonce fait suite à la révision des perspectives de croissance pour 2024, qui passent de 1,4% à 1%. Selon Bruno Le Maire, « il faut faire des économies pour garder la maîtrise de nos finances publiques. [...] Quand on gagne moins en recettes fiscales, on dépense moins, c'est du bon sens ».

Pourquoi cette nouvelle baisse des dépenses publiques ?

Dans le [projet de loi de finances](#) pour 2024, le gouvernement a construit son budget sur la base d'une croissance de 1,4%. Cependant, dès septembre, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) se montrait (très) critique et écrivait que « pour 2024, le Haut Conseil estime que la prévision de croissance (+1,4%), supérieure à celles du consensus des économistes (+0,8%) et des organismes qu'il a auditionnés, est élevée. Pour la totalité des postes de demande (consommation, investissement, exportations), le Gouvernement est plus optimiste que ces organismes ».

Si le ministère garantit pour le moment que les JO et JOP ne seront pas touchés par les coupes budgétaires, rien n'est certain sur le projet « 5000 terrains-Génération 2024 ». En diminuant les crédits alloués de 50,5 millions d'euros c'est encore le sport pour toutes et tous qui recule, annulant tous les effets d'annonce qui prévoyait une hausse historique de budget.

La CGT dénonce cet état de fait. **Le sport doit permettre l'émancipation de toutes et tous. Il y a urgence à renforcer les budgets des politiques publiques, des associations sportives et à développer une réelle politique de sport en entreprise basée sur la prérogative des CSE et la baisse du temps de travail à 32 heures sans baisse de salaire.**

De manière générale, la CGT fait des propositions pour :

- Répondre aux besoins des collectivités pour un développement des services publics
- Mettre en œuvre une réforme fiscale d'ampleur
- Amplifier la lutte contre la fraude fiscale
- Revenir sur les exonérations de cotisations sociales
- Garantir la conditionnalité des aides publiques
- Réorienter les aides aux activités carbonées, notamment impliquant les énergies fossiles, vers des activités non-polluantes (67 milliards)
- Réduire massivement les dépenses militaires, (50 milliards)
- Mettre fin à toutes les dispositions fiscales favorisant la financiarisation de l'économie
- Créer un pôle public financier public pour financer l'économie.

Plutôt que réduire les aides publiques massives et non conditionnées versées aux entreprises (près de 200 milliards par an), plutôt que d'imposer les plus riches, le gouvernement continue de faire payer les ménages, les salarié-es, les retraité-es, les jeunes et privé-es d'emploi.

Les sociétés du CAC40 ont distribué 97,1 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires. C'était 36,8 milliards il y a 10 ans et 17 milliards il y a 20 ans. Autrement dit, les dividendes des 40 plus grandes entreprises françaises ont progressé de 571 %

en 20 ans, alors que le PIB n'a progressé que de 52 % sur la même période. Pour illustrer, 97,1 milliards c'est l'équivalent de la construction de 750 hôpitaux de taille moyenne, de près de 2 000 lycées, ou encore de l'achat de plus de 3 000 rames de TGV. 97,1 milliards c'est 3 236€ par actif français, soit 7,5 % du salaire médian, ou encore l'équivalent de 2 274 000 emplois. C'est également à rapprocher des 80 milliards nécessaires pour créer 1,1 million d'emplois dans le secteur du soin et du lien et les revaloriser pour faire de l'égalité une réalité. Plus que jamais il y a matière à se battre pour une autre répartition des richesses, assurer les missions confiées aux services publics pour permettre la réindustrialisation de notre pays.

Pour en finir avec la fuite en avant austéritaire destructrice des droits sociaux, la CGT appelle à agir partout dans l'unité la plus large possible à l'image de la grève féministe du 8 mars, la journée d'action des personnels de la Fonction publique le 19 mars et la journée de mobilisation des retraité-es le 26 mars constituent pour cela de premières échéances majeures.

Même si Bruno Le Maire défendait jusqu'à peu les prévisions de croissance de Bercy, le ralentissement de l'activité économique l'a amené, avec le gouvernement, à les réviser en les passant de 1,4% à 1% pour 2024. Or **une croissance plus faible se traduit mécaniquement par moins de recettes fiscales**, ce qui creuse le déficit et la dette publique. En effet, lorsque l'activité économique ralentit, l'État collecte moins de TVA, d'impôt sur le revenu ou encore d'impôt sur les sociétés.

Dans le [projet de loi de programmation des finances publiques](#) pour 2023-2027, qui est un document présentant la trajectoire des finances publiques qui est prévue par le gouvernement jusqu'en 2027, un retour du déficit public à 4,4% du PIB en 2024 est anticipé, contre 4,9% en 2023. Avec une croissance plus basse et moins de recettes publiques, **le gouvernement a fait le choix de réduire de 10 milliards d'euros supplémentaires les dépenses publiques en 2024** afin de tenir cet objectif.

Toutefois, **d'autres choix auraient été possibles** plutôt que celui de la baisse des dépenses publiques. D'abord, **le gouvernement aurait pu laisser filer le déficit public**, étant donné que la France continue de (re)financer sa dette facilement et à bas coût sur les marchés financiers.

Il aurait pu aussi augmenter les impôts des plus riches et revenir sur les baisses d'impôts consenties aux entreprises. Contrairement à ce qu'avance Bruno Le Maire, un État a la main sur ses recettes, en utilisant le levier de la fiscalité.

Par exemple, le gouvernement aurait pu taxer les dividendes ou les superprofits, imposer les transactions financières ou modifier l'imposition sur les successions. Il aurait également pu revenir sur une partie des cadeaux fiscaux faits aux entreprises, dont le montant est de 175 milliards d'euros en 2022. C'est le cas de la baisse des impôts de production pour un montant de 10 milliards d'euros décidée en 2020 ou encore des exonérations de cotisations sociales au-delà du seuil de 1,6 SMIC, dont la littérature économique a prouvé qu'elles étaient inefficaces et dont le montant s'élève à plus de 15 milliards d'euros !

Dit autrement, le choix de réduire les dépenses publiques de 10 milliards d'euros ne s'impose absolument pas, et ne s'explique que par l'obstination du gouvernement à ne pas toucher à la fiscalité et à vouloir revenir sous les 3% de déficit d'ici 2027 afin de respecter, quoiqu'il en coûte, les traités européens.

Des coupes budgétaires qui risquent de s'intensifier

Certains économistes évoquent déjà un potentiel tournant de la rigueur à la suite de l'annonce de Bruno Le Maire. C'est le cas par exemple de Mathieu Plane, économiste et directeur adjoint à l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), pour qui « ce plan de 10 milliards, ça commence à ressembler à un tournant de la rigueur ». Plusieurs éléments laissent en effet penser que les baisses de dépenses publiques risquent de se poursuivre et de s'intensifier dans les mois et les années qui viennent.

D'abord, le gouvernement n'a pas précisé si la baisse des dépenses publiques était brute ou nette, c'est-à-dire si elle tenait compte des dépenses nouvellement engagées et qui n'étaient pas prévues dans le budget 2024. Par exemple, l'exécutif a récemment débloqué une aide de 400 millions d'euros pour les agriculteurs-rices et jusqu'à 3 milliards d'euros de soutien militaire à l'Ukraine. Si les 10 milliards de réductions budgétaires ne tiennent pas compte de ces dépenses nouvelles, le gouvernement risque de procéder à des coupes supplémentaires en cours d'année pour tenir son objectif de déficit.

D'autant que le chiffre de 10 milliards n'a pas été choisi au hasard. Lorsqu'un gouvernement souhaite revoir son budget, il présente généralement un projet de loi de finances rectificatif (PLFR) devant le Parlement, qui doit être discuté et voté par les député-es. Mais pour éviter de recourir au 49.3 avant les élections européennes¹, le gouvernement a fait le choix de passer par décret, puisque la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) l'autorise à geler des crédits par voie réglementaire pour un montant allant jusqu'à 1,5% des dépenses de l'État. Les 10 milliards d'euros correspondent donc au montant maximal que le gouvernement pouvait supprimer sans passer par un PLFR, et donc un débat et un vote devant l'Assemblée nationale. Mais il ne s'agit pas du montant nécessaire pour compenser la baisse des recettes fiscales. Si le gouvernement maintient sa volonté de respecter la trajectoire de désendettement de la France, de nouvelles coupes budgétaires risquent probablement d'être annoncées après les élections européennes. Lors de son interview, Bruno Le Maire indiquait d'ailleurs que

« nous nous gardons aussi la possibilité d'un budget rectificatif à l'été en fonction des circonstances économiques et en fonction de la situation géopolitique ».

Ensuite, la plupart des économistes considèrent que la nouvelle prévision de croissance du gouvernement reste trop haute. La Commission européenne anticipe une croissance du PIB de 0,9%, l'OFCE de 0,8% et l'OCDE prévoit même une hausse de l'activité économique de seulement 0,6% ! Dans le cas où les prévisions de croissance seraient encore revues à la baisse, le gouvernement devrait donc réduire plus fortement les dépenses publiques pour atteindre son objectif d'un déficit public à 4,4% du PIB en 2024. L'économiste atterré Henri Sterdyniak considère d'ailleurs que « la croissance française pour 2024 sera plutôt de 0,8%. Vouloir réduire le déficit public à 4,4% du PIB demande des économies budgétaires de 25 milliards ».

Mais ce n'est pas tout ! Lorsque l'État réduit ses dépenses publiques, cela réduit la demande qui est adressée aux entreprises, ce qui a un effet récessif sur l'activité économique. En d'autres termes, baisser les dépenses publiques revient à freiner la croissance, et donc à réduire de nouveau les recettes de l'État, ce qui appelle à des coupes budgétaires supplémentaires. En tenant compte de l'effet des économies budgétaires sur l'activité économique, Henri Sterdyniak démontre que la baisse des dépenses publiques devrait être de 40 milliards d'euros, avec un effet dépressif de l'ordre de 1% du PIB ! Une telle baisse entraînerait alors des conséquences économiques et sociales désastreuses.

Enfin, le gouvernement a fortement baissé les impôts depuis le premier quinquennat Macron en 2017. Ces baisses d'impôts ont mécaniquement réduit les recettes fiscales de l'État, ce qui a creusé le déficit et la dette publique. Si le gouvernement maintient sa trajectoire de finances publiques et cherche à réduire le déficit sous les 3% d'ici 2027, alors il devra réduire de façon importante les dépenses publiques pour compenser ces baisses d'impôts. C'est ce que les économistes appellent la stratégie du « starve the beast »² : en réduisant les impôts, on prive l'État de ses ressources, ce qui le force à terme à couper dans ses budgets et, in fine, à réduire ses dépenses. Début janvier, Bruno Le Maire annonçait déjà que 12 milliards d'économies supplémentaires seraient nécessaires en 2025, et de nombreux médias annoncent que Gabriel Attal souhaite poursuivre dès 2024 les coupes dans les dépenses sociales. En particulier, il veut réduire les indemnités chômage, désindexer les retraites de l'inflation ou réduire la prise en charge des frais de santé, comme sur les affections longue durée.

À quoi correspondent ces 10 milliards ?

Ces économies budgétaires se répartissent de deux façons. En premier lieu, elles concernent pour 5 milliards d'euros les dépenses de fonctionnement des ministères en fonction de leur poids dans le budget de l'État. Même si les administrations publiques peuvent réduire leurs dépenses énergétiques, immobilières ou de déplacements, les données disponibles sur Eurostat montrent que les dépenses de fonctionnement des administrations publiques françaises sont parmi les plus efficaces d'Europe. Les économies potentielles sur ces dépenses sont (très) faibles, et elles risquent surtout de se traduire par des suppressions d'emplois publics, ce qui risque de dégrader une fois de plus les services publics.

Le collectif Nos services publics a calculé que ces suppressions pourraient s'élever à 20 000 emplois dans la Fonction publique d'Etat.

Ensuite, les 5 milliards restant concernent les montants qui sont alloués à certaines politiques publiques. Par exemple, alors que la rénovation énergétique des logements est un enjeu écologique et social primordial, le gouvernement a fait le choix de réduire les aides accordées aux ménages à travers le dispositif « MaPrimeRenov' », puisque son budget diminue de 1 milliard d'euros pour 2024. Selon le collectif Nos services publics, cette économie budgétaire correspond à entre 100 000 et 150 000 logements dont la rénovation énergétique ne pourra pas être effectuée. Le gouvernement a aussi instauré un reste à charge forfaitaire de 10 % pour les travailleur-ses qui souhaitent suivre une formation en utilisant leur compte personnel de formation (CPF). Cela doit permettre à l'État d'économiser 200 millions d'euros, puisque les salarié-es devront désormais payer une partie de la formation.

Par conséquent, même si Bruno Le Maire considère que ces coupes budgétaires n'entraîneront aucune conséquence négative pour les ménages, cela est faux. D'une part, ils seront impactés par la réduction de certaines politiques publiques dont ils auraient pu bénéficier, par la dégradation des services publics et par la baisse de leur pouvoir d'achat³. D'autre part, ils seront pénalisés par l'impact récessif de cette baisse des dépenses publiques. En effet, une politique budgétaire restrictive freine l'activité économique, ce qui tend à renforcer le chômage.

À retenir :

À la suite de la révision des perspectives de croissance et pour compenser les pertes de recettes fiscales associées, le gouvernement a choisi de réduire de 10 milliards d'euros supplémentaires les dépenses publiques afin de tenir l'objectif d'un déficit public à 4,4% du PIB en 2024.

Cette décision marque certainement un nouveau retour à la rigueur, puisque ces coupes

budgétaires risquent de s'amplifier dans les mois et années qui viennent.

Cette baisse des dépenses publiques se traduit par une détérioration des services publics, par une réduction de la voilure de certaines politiques publiques dont auraient pu bénéficier les ménages et par un ralentissement de l'activité susceptible de faire augmenter le chômage.

Plus d'infos sur le site internet de la fédération

www.equipement.cgt.fr



OPA : salaires horaires de base modifiés
Ci-joint l'Arrêté du 16 février 2024 définissant les nouveaux salaires horaires de base applicables au 01/07/2023, au 01/01/2024 et au 01/03/2024, publié le 20 février 2024 au Bulletin officiel (...)



Retraite progressive : fiche pratique CGT
Vous trouverez ci-joint une note de l'UFSE-CGT « Retraite progressive dans la fonction publique, comment cela se passe ? » : 1. Conditions d'accès au dispositif 2. Modalités d'organisation (...)



CSFPE du 27 février 2024
Vous trouverez ci-joint le Compte-rendu CGT du Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat qui s'est déroulé le 27 février 2024. La CGT a rappelé qu'il était inadmissible que l'année (...)



12 mars : Appel à la mobilisation (Ports en grève)
Ci-joint le Communiqué de presse CGT de la SNOP, section nationale des Officiers de port et Officiers de port adjoints du SNPAM CGT - Syndicat National des Personnels de l'Administration de la (...)



25 avril 2024 : santé, sécurité, conditions de travail

On ne négocie pas !

On se mobilise !

Fédération
Nationale
Équipement
Environnement

la
cgt

CONDITIONS DE TRAVAIL

Assez de se faire cartonner !

LE 25 AVRIL

Direction le MTE CT



Fédération
Nationale
Équipement
Environnement

la
cgt

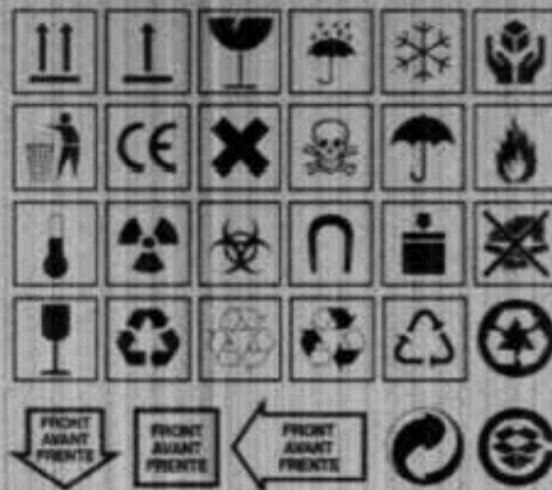
CONDITIONS DE TRAVAIL

Assez de se faire cartonner !

LE 25 AVRIL

Direction le MTE CT

FRAGILE



 **FRAGILE**
HANDLE WITH CARE



la
cggt

équipement
environnement

Santé et sécurité au Travail

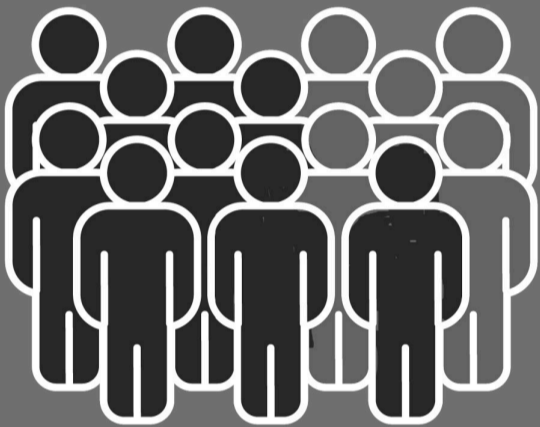
On ne négocie pas

On se mobilise



Jeudi 25 Avril

**22 000 Agents en moins
au MTE 2011/2022**



**500 accidents de la route
en service et
6 tués en DIR sur 4 ans**



**455 330 heures
écrétées en 2022
(hors EP et DDI)**

**SGCD : 50% des départements
concernés par au moins une
situation de risque psycho-
social voire plusieurs
situations dans 30% des cas**



**42 % des postes vacants ou
suceptibles de l'être n'ont reçu
aucune candidature sur
l'ensemble des publications
du MTE**